



Protection vis-à-vis des importations agricoles et enjeux pour les Pays en développement dans le cadre des négociations commerciales internationales

Catherine Laroche-Dupraz, Jean-Philippe Boussemart

► To cite this version:

Catherine Laroche-Dupraz, Jean-Philippe Boussemart. Protection vis-à-vis des importations agricoles et enjeux pour les Pays en développement dans le cadre des négociations commerciales internationales. Economies et finances. Université des Sciences et Technologies (Lille 1), 2011. tel-02807097

HAL Id: tel-02807097

<https://hal.inrae.fr/tel-02807097>

Submitted on 6 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***Protection vis-à-vis des importations agricoles
et enjeux pour les Pays en développement
dans le cadre des négociations commerciales internationales***

Rapport en vue de l'obtention du diplôme d'
HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

Cathie LAROCHE DUPRAZ

Maître de conférences AGROCAMPUS OUEST - CFR de Rennes
UMR SMART 1302 AGROCAMPUS OUEST – INRA
Rennes - Structures et marchés agricoles, ressources et territoires

Sous la direction de
Jean-Philippe BOUSSEMARY
Professeur des Universités
Université Charles de Gaulle – Lille 3
Lille Economie & Management - UMR CNRS 8179

Date de soutenance : 19 avril 2011

Plan du rapport

Plan du rapport	2
1. Curriculum Vitae.....	3
2. Résumé des travaux et de la production scientifique 1998-2010	4
2.1. Orientations générales de mes activités de recherche	4
2.2. Cadre structurel et collaborations	5
2.3. Activités de formation à la recherche et d'enseignement.....	5
2.4. Ingénierie pédagogique et consolidation des liens entre enseignement supérieur et recherche ..	7
2.5. Autres responsabilités et fonctions.....	9
2.6. Perspectives.....	10
3. Travaux présentés pour l'habilitation à diriger des recherches	11
3.1. Les contingents tarifaires	13
3.2. Analyse des déterminants de la consommation urbaine de poulet dans les PED	18
3.3. Protection des PED, « souveraineté alimentaire » et négociations à l'OMC	24
4. Programme de recherche à venir	28
4.1. Analyse de la protection effective des PED.....	28
4.2. Compétitivité des produits locaux et taux de change	30
5. Publications scientifiques et valorisations	32
6. Encadrement d'élèves, stagiaires	35
7. Cours et séminaires professionnels	38
8. Animation et gouvernance de la recherche.....	39

1. Curriculum Vitae

Catherine LAROCHE DUPRAZ

39 ans, née le 30 Août 1971 à Ermont (95)

Mariée, 3 enfants

21 rue de l'Angoumois - 35000 Rennes

Tel. : 02 99 14 05 61

Ingénieur Des Ponts, Eaux et Forêts (IPEF)

Détachée depuis septembre 2006 sur un poste de

Maître de conférences à

AGROCAMPUS OUEST

Département Economie Rurale et Gestion (ERG)

UMR SMART 1302 INRA-AGROCAMPUS OUEST

Structures et marchés agricoles, ressources et territoires

CS 84 215 – 65 rue de Saint Brieuc - 35 042 Rennes Cedex

Tél.: 02 23 48 58 49

Mél. : laroche@agrocampus-ouest.fr

Etudes et diplômes

- Juin 1998 **Thèse de doctorat**, mention Economie de l'Agriculture et des ressources, Ecole nationale supérieure agronomique de Rennes (ENSAR) : « Politique de restriction des importations et gestion des droits à importer: le cas de la banane dans l'Union Européenne », réalisée à l'unité INRA Economie et sociologie rurales de Rennes, sous la co-direction de Hervé Guyomard et Chantal Le Mouél, Soutenue le 26 Juin 1998
Composition du jury :
- Louis Pascal Mahé, Professeur à l'École nationale supérieure agronomique de Rennes, (Président)
- Hervé Guyomard, directeur de recherche, INRA-ESR Rennes (Directeur de thèse)
- Chantal Le Mouél, Chargée de recherche, INRA-ESR Rennes (Directeur associé)
- Lionel Fontagné, Professeur à l'Université de Paris 1, (Rapporteur)
- Patrick Messerlin, Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, (Rapporteur)
- 1995 **Diplôme d'ingénieur d'agronomie**, Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (ENESAD)
- 1991-1994 **Diplôme d'études approfondies (DEA)** Analyse et politique économiques, Université de Bourgogne, Faculté de sciences économiques et de gestion, Dijon
Diplôme d'agronomie approfondie (DAA) en Economie appliquée, mention Economie et politique de l'agriculture, de l'environnement et du développement régional, ENESAD
Diplôme d'ingénieur agronome, ENSAR

Situation professionnelle

- Depuis 2009 Responsable du laboratoire d'économie et de la spécialisation d'ingénieurs POMAR (Politique et marchés de l'agriculture et des ressources), département Economie Rurale et Gestion d'AGROCAMPUS OUEST (ex. ENSAR)
- Depuis 2007 Département ERG d'AGROCAMPUS OUEST, UMR INRA- AGROCAMPUS OUEST SMART 1302 (Structures et marchés agricoles, ressources et territoires). Maître de conférences (détachement), échanges internationaux et politique agricole.
- 2004 -2007
- Direction des formations d'Agrocampus Ouest, Responsable cursus Master (mi-temps).
- Laboratoire d'économie du département Economie rurale et gestion d'Agrocampus Ouest, enseignement, recherche, coordination des formations pilotées par le laboratoire d'économie (mi-temps).
- 2002, 2009 Intégration du corps des Ingénieurs du génie rural, des eaux et forêts (IGREF) – puis des Ingénieurs des Ponts, Eaux et Forêts (IPEF)
- 1998-2004 Département Economie rurale et gestion, Agrocampus Rennes, Ingénieur d'agronomie. Enseignement, Recherche, coordination de la spécialité économie-gestion pilotée par le département.
- 1995-1998 Unité INRA - Economie et sociologie rurales (ESR) de Rennes, Ingénieur d'agronomie en thèse de doctorat.

2. Résumé des travaux et de la production scientifique 1998-2010

Mon parcours professionnel à Agrocampus Ouest depuis la fin de ma thèse cherche à allier :

- La recherche académique donnant lieu à des publications et la recherche finalisée *via* la participation à des projets de recherche contractuels au niveau européen,
- Une activité soutenue de formation initiale (continue occasionnellement) dans mes domaines de compétence,
- Une participation significative à l'animation et la gestion de l'enseignement et l'ingénierie de formation aux niveaux d'Agrocampus Ouest et de la spécialisation d'économie appliquée du DERG,
- Mon implication dans différentes instances institutionnelles de l'enseignement supérieur agronomique et de la recherche.

2.1. Orientations générales de mes activités de recherche

Mes travaux relèvent du domaine de l'économie du développement, en ce sens qu'ils participent à l'analyse économique des conséquences de la protection, *versus* de la libéralisation, des marchés agricoles et alimentaires des pays en développement, afin d'évaluer les effets pour ces pays des politiques agricoles commerciales et de soutien interne, et analyser les intérêts que les PED défendent dans le cadre des négociations commerciales multilatérales. Pour ce faire, je mobilise en premier lieu les outils théoriques économiques du commerce international et de la consommation et fais appel en deuxième lieu à des approches d'autres disciplines : science politique et droit international. Deux aspects sont développés successivement.

Le premier aspect touche à l'accès aux marchés du Nord pour les exportations des pays en développement. Il a été initié par mon travail de thèse relatif à la mise en place dans l'Union Européenne d'une organisation commune de marché (OCM) dans le secteur de la banane. Cette OCM a initialement été fondée autour de la mise en place de contingents tarifaires d'importation appliqués de façon distincte selon l'origine de l'approvisionnement européen. Ce travail s'est naturellement poursuivi par l'étude de la mise en œuvre de l'ensemble des contingents tarifaires agricoles dans l'UE afin d'en comprendre le fonctionnement micro-économique et d'en évaluer qualitativement et quantitativement les effets pour les pays exportateurs bénéficiaires de ces contingents, en termes d'accès au marché et de bien-être, en particulier des PED.

Le deuxième aspect concerne l'opportunité pour les PED de maintenir, voire de développer, les barrières à l'importation vis-à-vis des pays tiers et le soutien interne des produits agricoles. Il a tout d'abord été abordé *via* l'analyse comparée des déterminants de la consommation urbaine de poulet de chair au Cameroun (Yaoundé) et en Haïti (Port-au-Prince), dans un contexte de mondialisation des échanges et d'ouverture des marchés d'importation. Cette question a ensuite été généralisée sous l'angle des marges de manœuvre des PED en matière de protection de leur secteur agricole au regard du droit commercial international à l'OMC et de l'évolution des négociations commerciales dans le cadre multilatéral ou d'accord commerciaux régionaux, puis en termes de sécurité alimentaire en confrontant les différentes stratégies des PED.

L'ensemble de ces travaux de recherche ont donné lieu à la publication de :

- 13 articles dans des revues à comité de lecture,
- 2 articles publiés dans des revues sans comité de lecture,
- 1 chapitre d'ouvrage, 10 communications scientifiques,
- 5 documents de travail et
- 4 rapports de recherche.

La liste est détaillée dans la partie 5 du présent rapport.

2.2. Cadre structurel et collaborations

Mes travaux de recherche s'insèrent dans la thématique « Commerce international et développement » de l'axe « Régulations et marchés agricoles » (RMA) au sein de l'UMR 1302 SMART (Structures et marchés de l'agriculture, ressources et territoires) Agrocampus Ouest – INRA. L'UMR SMART, labellisée depuis 2008, est le fruit du rapprochement de l'unité Economie et Sociologie Rurales de l'INRA de Rennes et du département Economie Rurale et Gestion d'Agrocampus Ouest.

Partie de l'analyse de l'accès des PED au marché communautaire de la banane (objet de ma thèse « Politiques de restriction des importations et gestion des droits à importer : le cas de la banane dans l'Union Européenne » soutenue en Juin 1998), j'ai poursuivi des travaux de recherche en élargissant l'analyse économique des contingents tarifaires appliqués par l'UE à l'ensemble des produits agricoles. Ces travaux ont été d'abord menés en collaboration avec Alan Matthews de Trinity Collège – Dublin, financés par l'université des Nations Unies (UNU-WIDER). Cette collaboration s'est poursuivie au sein du projet européen TRADEAG (Trade Agricultural Agreement) financé par la Commission Européenne dans le cadre de son sixième programme de recherche FP6-2004-2008. Ce projet était coordonné par Jean-Christophe Bureau (INA-PG). Y participaient les unités INRA-INA-PG de Paris et INRA-ESR de Rennes, le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) en France mais aussi les universités de Calabria (Italie), Trinity College Dublin (Irlande), Politecnica de Valencia (Espagne), Pellervo Economic Research Institute (Finlande), Molise (Italie), Nottingham (UK), Slovak Agricultural in Nitra (Slovaquie), CIHEAM Chania (Grèce).

Je poursuis actuellement mes travaux relatifs à l'insertion des PED dans le commerce mondial des produits agricoles dans le cadre du projet AGFOODTRADE (New issues in agricultural, food and bioenergy trade, FP7-2008-2012) qui prend la suite du projet TRADEAG. Ma contribution vise à analyser les enjeux des PED dans les négociations commerciales internationales en termes de protection de leurs marchés agricoles vis-à-vis des importations tiers. Dans le même temps, j'ai initié une collaboration interdisciplinaire avec une collègue enseignante-chercheuse en science politique de l'ESA d'Angers, Angèle Postolle. Le concept de « souveraineté alimentaire » est au cœur de nos travaux qui proposent une analyse de ses fondements idéologiques et des instruments économiques qu'il suggère, afin d'examiner si le concept de souveraineté alimentaire est réellement en « rupture » avec les négociations commerciales internationales en matière agricole.

2.3. Activités de formation à la recherche et d'enseignement

2.3.1. Formation à la recherche

De 2005 à 2008 j'ai assuré, sous la direction de Dominique Vermersch, Professeur à Agrocampus Ouest [36], le co-encadrement de la thèse de doctorat de Cyprien Awono (2005-2008), sur le thème de l'analyse de la consommation urbaine de poulet en Afrique de l'Ouest dans un contexte où les productions avicoles domestiques devaient faire face à la concurrence des importations de poulet d'Europe et d'Amérique Latine. Cette thèse a été soutenue en Mai 2008 à Agrocampus Ouest. Suite à sa thèse, Cyprien a intégré le Groupe de recherches en économie et développement international (GREDI) de l'Université de Sherbrooke, au Québec, pour y effectuer un séjour post doctoral de deux ans.

Dans le cadre de mes projets de recherche, j'ai encadré plusieurs stages au sein du département ERG puis de l'UMR SMART. Ainsi j'ai recruté deux stagiaires durant 6 mois (stage de fin d'étude, niveau Master 2) respectivement en 2004 et 2006 [39], [40] ; plus récemment j'ai encadré deux stages d'initiation à la recherche de deux mois (stage d'été, niveau Master 1) d'étudiants se destinant à la

spécialisation d'ingénieur POMAR [37], [38]. J'ai le souhaite de développer ce type d'encadrement de stage, prioritairement au niveau M2 (stage 6 mois) ce qui suppose de dégager des financements pour cela et recruter en stage des étudiants compétents et motivés par les problématiques sur lesquelles je travaille.

2.3.2. *Activité d'enseignement*

Le département ERG assure l'essentiel de la formation en économie, gestion et sciences sociales d'Agrocampus Ouest, Centre de Rennes. Les enseignements en économie dispensés à Agrocampus Ouest comportent d'une part des cours de base proposés à l'ensemble des cursus ingénieurs agronome, ingénieur agro-alimentaire et master (toutes spécialités) ; d'autre part des enseignements spécifiques destinés aux étudiants qui se spécialisent en économie appliquée dans le cadre de la spécialisation d'ingénieur POMAR (Politique et marchés de l'agriculture et des ressources) ou de la spécialité de master PRAME (Politiques et ressources de l'agriculture, la mer et d'environnement) co-habillée avec l'Université de Bretagne Occidentale (Brest). Ci-après la liste des unités d'enseignement (UC) auxquels je prends part ou dont j'ai la responsabilité.

- L'UC *Économie générale* fait partie du socle commun des ingénieurs agronomes (L3) et est proposé aux étudiants niveau M1 des cursus master de toutes spécialités. J'y assure 6h de TD de microéconomie. Cette UC est un pré-requis de la spécialité d'ingénieur POMAR, elle regroupe donc environ 150 étudiants chaque année.

- L'UC *Économie internationale et marchés agricoles* (28 heures dont 8 assurées par d'autres intervenants) est proposée aux étudiants niveau M1 des cursus ingénieur agronome et master (toutes spécialités). Le module donne aux étudiants un cadre d'analyse du commerce international centré sur les produits agricoles et agroalimentaires et leur permet de comprendre les flux d'échanges et les effets de l'intervention des pouvoirs publics sur les marchés (instruments douaniers des politiques économiques appliqués en agriculture). Ce module est un pré-requis de la spécialité d'ingénieur POMAR. Il est conseillé par plusieurs spécialités d'ingénieurs et de master ; l'effectif total regroupe 20 à 50 étudiants.

- L'UC *PAC et économie internationale* est une UC de tronc commun L3 du cursus ingénieur agro-alimentaire (26 heures). Cette UC présente l'évolution historique de la PAC et de son instrumentation, et les bases de l'analyse économique des instruments de protection et de soutien utilisés dans les politiques agricoles, en termes d'impact sur les marchés mondiaux, et le bien-être économique des différents agents économiques : producteurs, consommateurs, État. La promotion compte une cinquantaine d'étudiants.

- L'UC *Échanges et PAC* est au programme des formations ingénieurs spécialité POMAR et master 2 PRAME (soit 20 à 40 étudiants selon l'année). Après un bref rappel de la Politique agricole commune (PAC), et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et s'appuyant sur les acquis antérieurs en économie internationale, le module présente avec précision les méthodes d'analyse comparative des politiques protectionnistes et de mesures de la protection, les effets internes et externes de la protection et de la libéralisation des marchés, et les effets de l'intégration économique à partir de l'exemple de la PAC.

- J'ai introduit en 2006 et suis responsable de l'UC *Economie de l'agriculture*, destinée aux étudiants de master 1 toutes spécialités (issus de cursus universitaires), qui présente, à plusieurs voix, les éléments de bases sur : la place de l'agriculture dans l'économie, les principaux systèmes et structures de production agricoles, l'étude des politiques publiques liées à l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. J'y effectue une présentation simple de la PAC et des enjeux agricoles aux négociations commerciales internationales (6 heures).

- J'assure également des cours sur la PAC et les négociations internationales dans les autres cursus de formation spécialisés d'Agrocampus Ouest au niveau master 2 : 12 heures de présentation de l'instrumentation et l'évolution de la politique laitière européenne aux étudiants de master 2 Alimentation Lait innovation et management (ALIM) option « lait », 8 heures sur le thème de l'évolution de la PAC et des négociations agricoles à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) destinées aux étudiants en spécialité d'ingénieur Science et productions végétales (SPV) et en master 2 BioVigPA (Biologie intégrative : gène, plante, agro-système). Ce type d'intervention est également fréquent pour le compte d'autres établissements : Ecole vétérinaire de Nantes (ONIRIS), Université de Rennes 1 master ERPUR, ESA Angers.
- Dans le cadre du master 1 PRAME, j'ai mis en place une UC *Méthodologie recherche* abordant les techniques de recherche bibliographique, la réalisation de documents écrits, et présentations orales.
- J'encadre chaque année 3 à 6 groupes d'*Activités Personnelles*. Je propose des sujets en lien avec la PAC, l'OMC, ou bien d'autres domaines, sur lesquels les étudiants de cursus ingénieur (niveau L3 et M1) et master 1 PRAME travaillent par binôme et doivent rendre un dossier basé sur une recherche bibliographique.
- L'UC *Projet thématique* (cursus ingénieur M2 spécialisation POMAR et master 2 PRAME) vise à mobiliser les concepts abordés dans les différents cours de la spécialité pour la conception et la réalisation d'un projet (modèle, analyse, etc.) qui s'étale sur l'ensemble du semestre 9. Le travail prend la forme de travaux dirigés progressifs et de travaux de groupes, et fait l'objet d'une restitution écrite et orale. Tous les enseignants-chercheurs du laboratoire d'économie sont mobilisés ainsi que les chercheurs INRA de l'unité qui souhaitent s'investir dans ces projets en suivant l'avancement des travaux des sous-groupes d'étudiants. J'assure la coordination de ce module tous les 3 ans environ et prends la charge d'un sous-groupe chaque année.

2.4. Ingénierie pédagogique et consolidation des liens entre enseignement supérieur et recherche

2.4.1. Développement des masters à Agrocampus

En 2004, j'ai été sollicitée par le nouveau directeur d'Agrocampus Rennes, Grégoire Thomas, pour prendre la responsabilité, au sein de la direction des formations d'Agrocampus, des nouveaux cursus master professionnels et recherche mis en œuvre sur l'établissement à partir de la rentrée 2004-2005. J'ai accepté cette mission, correspondant à un mi-temps de travail, pour 3 années universitaires (2004-2007). Agrocampus accueille désormais chaque année plus d'une centaine d'étudiants en master, auxquels s'ajoutent une centaine d'étudiants environ inscrits à l'université en master co-habilitation, d'étudiants ingénieurs inscrits en master recherche en plus de leur spécialité d'ingénieur. C'est au total dans une vingtaine de spécialités de master professionnels et/ou recherche habilités en propre ou en co-habilitation avec les universités de Rennes 1, Rennes 2, et l'université de Bretagne occidentale de Brest et un master international Erasmus Mundus.

Mon activité dans ce cadre a consisté à mettre en place des procédures de sélection et d'accueil des candidats, le règlement des études master, à coordonner les différentes équipes responsables des spécialités de master, la direction des formations et les éventuels partenaires de l'université en cas de master co-habilitation, à mettre en œuvre globalement les cursus master au sein de l'établissement en coordination avec les cursus ingénieur de l'établissement. Un gros travail d'édition de documents présentant notre offre de formation sur Agrocampus auprès des candidats potentiels a également été réalisé en lien avec la direction de la communication et le service de diffusion scientifique de l'établissement. Il a fallu ensuite améliorer l'ensemble du dispositif aux vues des résultats obtenus au

cours de l'expérience des premières années, et développer les cursus master via le renouvellement et les nouvelles habilitations. La fin de cette mission fut consacrée en grande partie à l'établissement d'un bilan de trois années de mise en œuvre des cursus master, en lien avec mon engagement dans la mise en place du système de management par la qualité à Agrocampus Ouest ; l'analyse des gains retirés et des difficultés rencontrées par les orientations prises par Agrocampus pour ces nouveaux cursus master permettant de dégager des perspectives stratégiques et suggérer des réorientations (resserrement du nombre de spécialités, politique en matière de co-habilitation avec l'université...) en vue de la campagne d'habilitation quadriennale des formations master lancée par le ministère de l'enseignement supérieur en 2008.

M'immergeant dans le fonctionnement du cœur des missions d'Agrocampus Ouest au sein de la Direction des formations en lien direct avec l'ensemble des départements disciplinaires et des services transversaux de l'établissement, cette expérience m'a également permis d'acquérir ou de renforcer mes connaissances du fonctionnement institutionnel et des aspects réglementaires de l'enseignement supérieur en Europe, en France et au sein du ministère de l'Agriculture (DGER).

2.4.2. Renforcement de l'adossement à la recherche de notre enseignement spécialisé

Depuis septembre 2009, j'assure la responsabilité de la spécialisation d'ingénieur POMAR ouverte aux étudiants des cursus ingénieurs agronome et agro-alimentaire d'Agrocampus Ouest et des autres écoles sœurs, la coordination de la spécialité de master PRAME en étroite collaboration avec nos collègues de l'UBO Brest et la responsabilité du laboratoire d'économie du DERG.

Mon investissement dans les évolutions récentes de la formation POMAR, la mise en œuvre et le développement du master PRAME ont en particulier œuvré dans le sens :

i) de la consolidation de l'association Agrocampus Ouest – UBO qui permet en outre de développer en M2 les synergies entre l'économie rurale, discipline traditionnellement enseignée aux ingénieurs de la spécialisation POMAR à Agrocampus Ouest, et l'économie de la mer et des espaces littoraux, développée par l'UBO. Les UC anciennement réservées aux ingénieurs sont ouverts aux masters et les ingénieurs peuvent profiter des enseignements relatifs à la mer et au littoral¹. La mutualisation accrue des enseignements du cursus master avec les enseignements du cursus ingénieur agronome d'Agrocampus Ouest permet de proposer une offre de formation riche et adaptée aux parcours professionnels des étudiants des deux cursus, à un coût raisonnable, tout en assurant la réalisation des enseignements devant un effectif garanti de 10 à 45 étudiants en M2.

ii) d'un renforcement de l'adossement de nos formations à la recherche, les UMR SMART (INRA – Agrocampus Ouest) d'une part et AMURE (IFREMER – UBO) étant significativement impliquées dans la mise en œuvre des cursus PRAME et POMAR. Au-delà de l'intégration des enseignants-chercheurs aux UMR SMART et AMURE, l'investissement des deux UMR dans les formations POMAR et PRAME se traduit par :

- une participation régulière de chercheurs IFREMER et INRA dans les modules de formations de M1 et de M2 intervenant sur les travaux de recherche menés dans leur unité, illustrant ou approfondissant les connaissances introduites dans le module,
- la mise en œuvre de deux modules de formation (24 h chacun) orientés « recherche » en M2, pilotés et mis en œuvre par des chercheurs INRA,
- la proposition de sujets et d'encadrement de stages de fin d'études à l'IFREMER et à l'INRA, en priorité aux étudiants du master PRAME et de la spécialité d'ingénieur POMAR, avant diffusion aux étudiants issus d'autres formations de master,

¹ Les enseignements sont dispensés quasi-intégralement à Rennes.

- l'intégration à l'emploi du temps des étudiants en M2 de séminaires de recherche internes et externes de l'UMR SMART (2 fois 1h / mois) (présentation de travaux de recherche des membres de l'UMR ou d'invités extérieurs français ou étrangers), pour les étudiants qui s'orientent vers un profil recherche.
- la participation active d'un chercheur IFREMER et d'un chercheur INRA de nos UMR dans le conseil de spécialité du master PRAME.

Depuis le printemps 2010, conformément au calendrier AERES, je me suis attachée, en concertation avec les autres membres du conseil de spécialité du master PRAME, à la rédaction du dossier de demande de renouvellement d'habilitation du master pour la période 2011-2015, sur la base du master existant mais en y apportant des améliorations suite au travail d'évaluation mené sur les deux années d'expérience du master PRAME. Le dossier sera expertisé au début de l'année 2011 par l'AERES.

2.4.3. Co-accréditation à l'Ecole Doctorale SHOS

Agrocampus Ouest, avec l'UMR SMART, fait partie des quatre établissements co-accrédités de l'Ecole doctorale Sciences de l'Homme, Organisations et Société (ED SHOS), en sciences sociales de l'Université Européenne de Bretagne (UEB), avec l'Université de Rennes 1 (établissement porteur), l'Université de Bretagne Sud et l'Université de Bretagne Occidentale (UBO). L'ED SHOS couvre les champs disciplinaires suivants : Droit, Economie, Gestion, Science politique et philosophie. La co-accréditation d'Agrocampus Ouest avec l'UMR SMART est essentielle aussi bien pour l'UMR que l'établissement quant à la reconnaissance de leur dynamisme en termes de formation par la recherche au sein du PRES Bretagne ; elle implique la participation effective de l'UMR SMART et d'Agrocampus Ouest au Conseil de l'ED. A l'initiative de la Direction de mon établissement et avec l'appui de mon UMR, j'ai été nommée en 2008 membre du Conseil de pour y représenter Agrocampus Ouest et l'UMR SMART.

Bien que nous constituions, au sein de l'école doctorale SHOS, un partenaire de taille modeste au regard des effectifs de doctorants de l'Université de Rennes I, je me suis attachée, au sein de ce conseil et en lien avec nos partenaires de l'axe économie et gestion de l'ED, à y faire reconnaître Agrocampus Ouest via l'UMR SMART comme un partenaire fiable, encadrant des thèses de bonne qualité et en un temps raisonnable, proposant une offre intéressante de formations doctorales et de séminaires, présent dans les instances de décisions et de concertations de l'ED.

En retour je suis référente de l'école doctorale SHOS auprès d'Agrocampus Ouest au sein de la cellule des écoles doctorales dirigée par Hervé Le Bris, qui regroupe les représentant des différentes écoles doctorales du PRES Bretagne au sein desquelles Agrocampus Ouest est co-accrédité (VAS, VENAM, SDLM, MATISSE).

2.5. Autres responsabilités et fonctions

Depuis 2006 je suis membre extérieur nommée au Conseil de Gestion du Département SAE2 de l'INRA.

J'ai enfin plusieurs mandats en cours au sein d'Agrocampus Ouest (Conseil des enseignants, Conseil scientifique) et au Conseil d'Administration d'Agreenium (Consortium pour la recherche et l'enseignement supérieur agronomique, comprenant Agro Paris Tech, Agrocampus Ouest, AgroSup Montpellier, l'INRA et le CIRAD).

2.6. Perspectives

Le cœur du projet scientifique de l'UMR SMART tel que développé dans le cadre du projet quadriennal 2011-2015 reste l'analyse et l'évaluation des politiques publiques appliquées à l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'environnement. L'approche principalement utilisée est la modélisation et l'élaboration d'outils d'aide à la décision pour et/ou en collaboration avec les décideurs publics et privés. Dans cet environnement, mes projets de recherches s'inséreront essentiellement dans l'axe nouvellement intitulé « Localisation, Stratégies industrielles et Commerce international », dans sa thématique « Commerce et développement ».

Les difficultés de parvenir à un accord général finalisant les négociations, en particulier agricoles, du Cycle de Doha initié en 2001, le retournement de tendances en termes de prix agricoles mondiaux qui semble s'opérer depuis le début des années 2000, constituent, entre autres, deux faits marquants qui justifient le regain d'intérêt et de débats sur d'une part la place que joue l'agriculture dans le développement économique des pays et d'autre part le lien entre ouverture et croissance économiques. Mes projets actuels s'insèrent dans ces débats en se centrant sur l'analyse des politiques commerciales et des échanges de produits agricoles et en particulier sur les problématiques relatives aux pays en développement et la sécurité alimentaire. Les développements que j'envisage feront l'objet pour une part des collaborations en interne, avec des collègues chercheurs et enseignants-chercheurs de l'UMR, afin d'associer à l'analyse microéconomique du commerce international une approche macro-économique. Il s'agira d'approfondir l'analyse de la mesure globale de la protection dont l'agriculture fait l'objet dans les pays en développement comparativement à ce qui se pratique dans les pays du Nord, et de traiter non seulement des contraintes externes mais aussi internes en termes de sécurité alimentaire via l'analyse des effets de l'intégration économique et monétaire. D'autre part, je souhaite poursuivre et développer les collaborations interdisciplinaires initiées sur la période récente, afin de compléter l'approche économique par les apports de la science politique, voire du droit international, afin d'enrichir la perception des enjeux portés par les orientations des politiques agricoles des différents pays en développement, et mieux approcher la réalité des marges de manœuvre des Etats en termes d'orientation de leurs politiques publiques. L'Habilitation à diriger des recherches (HDR) me permettrait de développer les orientations actuelles de mes projets de recherche en encadrant des travaux doctoraux au sein de l'UMR SMART dans ces différents thèmes.

La diversité des activités que j'ai conduites à Agrocampus Ouest depuis mon affectation en septembre 1998 et ma participation à plusieurs instances nationales, me dotent d'une bonne connaissance des institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche appliquée dans le domaine agronomique, ce qui me semble constituer un atout pour l'encadrement de doctorants.

D'une façon plus générale, l'HDR conforterait mon aptitude à prendre des responsabilités au sein d'Agrocampus Ouest, en termes de projets pédagogiques, de pilotage de formation, ou de développement de la formation doctorale; le développement de nos formations d'enseignement supérieur en économie appliquée aux champs d'Agrocampus Ouest (agriculture, environnement, mer), appuyées par un partenariat solide avec les structures de recherche correspondant à ces champs via l'UMR SMART, étant au cœur de mes priorités professionnelles actuelles et à venir.

3. Travaux présentés pour l'habilitation à diriger des recherches

« Protection vis-à-vis des importations agricoles et enjeux pour les PED dans le cadre des négociations commerciales internationales »

Plusieurs spécificités de l'agriculture nourrissent l'argumentation en faveur d'une intervention de l'Etat dans ce secteur. En effet le niveau de production agricole, qui dépend de facteurs pédoclimatiques non parfaitement maîtrisables par les agriculteurs, et le décalage entre les décisions de production et la mise en marché des produits contribuent à la variabilité des prix agricoles. Par ailleurs l'agriculture est porteuse, pour de nombreux pays du monde, d'enjeux dépassant la seule production de produits agricoles, contribuant pour les uns à la sécurité alimentaire nationale, pour les autres à la production de biens et services à la société, et mériterait, à ces titres, d'être soutenue. La protection de l'agriculture s'est largement développée dans les pays riches avec la mise en œuvre des politiques agricoles « modernes » de la 2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle. La Communauté Européenne, devenue l'UE, a pris part à cette évolution avec la Politique Agricole Commune (PAC) basée sur un prix garanti significativement supérieur au cours mondial, la différence de prix aux frontières étant compensée par le système des prélèvements (i.e., droits de douane) à l'importation et restitutions (i.e., subventions) à l'exportation, variables. Durant le même temps, on observe une protection faible, voire négative du secteur agricole dans les Pays en Développement (PED).

Le niveau élevé de la protection observé dans les pays développés se révélant contribuer aux distorsions des marchés et des échanges, il a été remis en cause au cours des négociations commerciales internationales du Cycle d'Uruguay. Ainsi l'Accord Agricole de l'Uruguay Round (AAUR, 1994) s'est-il conclu par des engagements de réduction des protections aux frontières et du soutien interne à l'agriculture. Ces engagements concernaient en premier lieu les pays développés, les pays en développement (PED) étant soumis à des engagements moins contraignants. Le volet agricole des négociations commerciales internationales à l'OMC du cycle de Doha lancé en 2001 s'oriente vers la poursuite de la libéralisation des échanges agricoles et la discipline des instruments de soutien interne dans ce secteur, tout en maintenant un traitement spécial et différencié pour les PED.

L'ensemble des projets de recherche que j'ai développés contribue à analyser l'impact, pour les PED, des orientations prises par ces négociations commerciales internationales dans le secteur agricole, et ce dans trois directions.

- 1) L'impact sur l'accès des PED au marché d'importation des pays développés, en centrant l'analyse sur un instrument particulier mis en œuvre à l'importation des pays développés : le contingent tarifaire.

L'une des mesures de libéralisation à l'AAUR était le démantèlement des barrières non tarifaires (BNT) et leur remplacement par des droits de douane consolidés, soumis ensuite à engagements de réduction. Les prélèvements variables européens rentraient dans la catégorie des BNT et ont donc du, suite à l'AAUR, être remplacés par des droits de douane fixes équivalents consolidés. Or le calcul de l'équivalence a amené à remplacer certaines BNT par des droits de douane consolidés tellement élevés que la tarification des BNT pouvait se traduire paradoxalement par une réduction de l'accès au marché européen pour certains produits agricoles. C'est pourquoi, afin de maintenir l'accès courant et instaurer le niveau d'accès minimum prévu à l'AAUR, les pays développés (dont l'UE) ont instauré des « contingents tarifaires » (CT) afin de laisser entrer des produits à tarif réduit ou nul à l'intérieur d'un quota et soumettre seulement les importations hors-quota au tarif consolidé.

Le développement des CT en Europe et ailleurs dans le monde pose de nouveaux problèmes à l'économiste agricole, cet instrument combinant les effets des droits de douane et les effets d'un quota, potentiellement générateur de rente aux importateurs dès lors que l'offre d'importation est suffisamment

compétitive. Si l'on s'attache au cas de la mise en œuvre de cet instrument dans l'UE, celle-ci a-t-elle permis d'améliorer effectivement l'accès au marché européen des produits agricoles exportés depuis les pays tiers ? Dans quelles conditions les exportateurs des pays tiers sont-ils en mesure de retirer une rente de leurs exportations in-CT vers l'UE ? Dans quelle mesure les PED bénéficient-ils de cet accès au marché voire d'un accès à la rente de quota ?

Afin de répondre à ces questions, nous avons mené une analyse économique des CT et cherché, dans le cas des CT européens, à évaluer pour chaque produit dans quelle mesure le quota à tarif réduit s'avère contraignant, en tenant compte de la compétitivité des différentes offres d'exportation en concurrence pour l'accès au quota, et permettrait donc potentiellement aux exportateurs de bénéficier d'une rente. Au-delà de l'analyse théorique, réalisée dans un cadre d'analyse en équilibre partiel, l'évaluation du cas européen nécessite un travail minutieux de recueil et d'utilisation des données commerciales disponibles. En effet un niveau de désagrégation très fin des produits est requis, nécessitant de rechercher les méthodes adéquates pour retrouver, pour chaque ligne, la ventilation des origines des importations in et hors quota, en utilisant des données issues de bases distinctes dont la compatibilité doit être vérifiée à chaque étape. Ce travail a fait l'objet de d'une grande partie de mes travaux de recherche entre 2000 et 2006 présentés dans la section 3.1. du présent document.

2) Les effets de la réduction de la protection des importations des PED sur la compétitivité du secteur agricole domestique, dans un contexte d'évolution des consommations urbaines ; nous avons analysé l'évolution de la consommation urbaine de poulet de chair à Yaoundé (Cameroun) et Port-au-Prince (Haïti) après le développement massif des importations de découpes de poulet congelées depuis l'Europe ou le Brésil.

Le cas du poulet est intéressant car utilisé par les ONG altermondialistes comme un emblème des effets de concurrence « déloyale » de la mondialisation déstabilisant les filières locales des PED par des importations à bas prix. Réalisée en équilibre partiel sous l'hypothèse de concurrence parfaite, une modélisation préliminaire des effets de l'ouverture des marchés urbains à des produits importés à bas coût permet de vérifier partiellement la réalité de cette image, tout en mettant en évidence la plus grande complexité du problème dès lors que l'on constate que les produits locaux et importés présentent des attributs différents et constituent donc des substituts imparfaits. La prise en compte de la différenciation des produits nous a conduits à faire une incursion dans la théorie de la consommation et d'approcher l'intérêt du rapprochement entre économie internationale et économie de la consommation. L'utilisation de données d'enquêtes menées à Yaoundé et Port-au-Prince nous a permis de mesurer l'impact, sur les habitudes de consommation des ménages urbains, de cette rapide évolution de l'approvisionnement en poulet des marchés, et de constater des différences notables entre les deux pays observés. Ce travail est présenté dans la section 3.2 du présent document.

3) La question plus générale de l'intérêt, pour les PED, à raviver leur protection vis-à-vis des importations agricoles, en partant de l'analyse du concept de « souveraineté alimentaire » ayant fait irruption dans le débat public à la fin des années 1990.

A la fin des années 1990, le concept de « souveraineté alimentaire » est présenté par un collectif d'ONG et d'organisations de la société civile comme une orientation alternative à la mondialisation, revendiquant le droit à une meilleure protection des marchés du Sud pour favoriser le développement de l'agriculture locale. Afin d'appréhender les positions des différents acteurs de la société quant à l'opportunité et les possibilités d'une protection accrue des marchés agricoles des PED, le choix d'une approche pluri-disciplinaire, nous amène à dépasser certaines limites de l'analyse économique seule en lui combinant des apports de science politique et dans une moindre mesure de droit du commerce international, de façon à saisir les intérêts politiques défendus par les différents acteurs de la société, discuter les fondements économiques de ces positions politiques et comprendre les contraintes juridiques qui pèsent sur les alternatives politiques et économiques. Ce travail est présenté dans la section 3.3 du présent document.

Par ailleurs, en lien avec un des thèmes centraux de mon enseignement, j'assure une veille sur la Politique Agricole Commune (PAC), son analyse économique, ses enjeux internes à l'Union Européenne et vis-à-vis de ses partenaires commerciaux dans le cadre des négociations commerciales internationales. Une grande partie de mes enseignements à Agrocampus Ouest et à l'extérieur est consacrée à l'analyse de la PAC européenne, ses réformes passées et ses perspectives d'évolution à venir. Ce thème a fait également, en 2000, d'un article avec Louis Mahé [7] qui revisitait le volet extérieur de la politique agricole française en examinant en particulier ses liens avec l'évolution de la PAC et les cycles de négociations du GATT. Cet article montrait qu'en dépit de nombreux problèmes apparus, la PAC n'a pas changé de manière significative, même en 1984, avant le cycle Uruguay et la réforme de 1992, notamment en lien avec une stratégie française très influencée par une vision de court terme de l'intérêt national basé sur le retour budgétaire et l'avantage commercial, privilégiant les prix de soutien en situation d'exportateur structurel.

Les travaux d'investigations nécessaires à la rédaction de cet article m'ont permis d'investir le champ de la PAC et des négociations commerciales agricoles à l'OMC, suivre l'actualité du domaine, ce qui est nécessaire à mon enseignement de ces champs. De plus, la PAC de l'UE se révèle, avec du recul, une base de connaissances très complémentaire de l'analyse de la politique agricole des PED, les mouvements d'intégration économique observés, par exemple en Afrique, étant bien souvent inspirés du modèle européen. La probable refonte du budget européen et de la PAC à l'horizon 2013 nous donnera peut-être l'occasion de reprendre des recherches sur la place de l'agriculture et l'évolution du premier pilier de la PAC dans le budget européen post-2013. Une autre possibilité, en lien avec nos formations appliquées à l'agriculture et la mer, serait d'investir dans des travaux d'analyse comparée de la PAC et de la Politique Commune de la Pêche (PCP). Toutefois ces thèmes n'étant pas au cœur de mon projet actuel, je ne les développerai pas plus dans le cadre du présent document.

3.1. Les contingents tarifaires

3.1.1. Du contingent tarifaire européen appliqué aux importations européennes de bananes...

Mes travaux de thèse (1995-1998) visaient à analyser de façon théorique et empirique le fonctionnement des marchés mondial et communautaire de la banane avant et après la mise en place, le 1^{er} juillet 1993, de l'Organisation commune de marché (OCM) de la banane dans l'Union Européenne (UE). L'OCM banane mettait notamment en œuvre un contingent tarifaire (CT) limitant les importations de bananes en provenance d'Amérique latine. Un CT est un quota d'importation combiné à deux droits de douane : un droit de douane réduit s'applique aux importations in-quota et un droit de douane plein (tarif de la Nation la Plus Favorisée – NPF) s'applique aux importations hors quota. Afin de quantifier les effets des instruments mis en œuvre dans le cadre de l'OCM, j'ai construit un modèle d'équilibre partiel, mono-produit et multi-pays du commerce mondial de la banane qui a servi de base à nos simulations. Les deux variables clé de l'OCM : la taille du CT imposé aux importations de bananes latino-américaines et le système de gestion des droits à importer qui lui est associé, ont été étudiées sur les plans théorique et empirique. L'originalité de l'approche tenait au fait que la modélisation prenait en compte le comportement non concurrentiel des firmes importatrices de bananes latino-américaines sur les marchés verticalement liés de la banane dans l'UE et des droits à importer. Différents scénarios de réforme possible ont été simulés à la suite de la condamnation de la réglementation à l'Organisation mondiale du commerce en 1997.

Mon travail de thèse s'est donc traduit en premier lieu par le développement d'un modèle d'équilibre partiel du marché européen et mondial de la banane qui est devenu une des peu nombreuses références en la matière à la fin des années 1990. Ce modèle a été utilisé durant la dernière phase de ma thèse et a continué d'être développé à l'issue de celle-ci, en collaboration avec mes directeurs de

thèse, Hervé Guyomard et Chantal Le Mouél, pour répondre à aux demandes d'évaluation de l'OCM banane par la Commission Européenne [33],[31].

En second lieu, travailler sur les déterminants du marché de la banane m'a donné l'occasion d'aborder les enjeux politiques et juridiques du commerce international de produits agricoles. En effet, en Septembre 1997, l'Organisation Mondiale du Commerce a condamné l'OCM de la banane de l'Union Européenne (UE). Une première analyse du jugement permet de montrer que l'OCM banane n'était pas condamnée dans sa totalité. En effet, certaines dispositions qui favorisaient les importations de bananes des pays d'Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) par rapport aux importations de bananes en provenance d'Amérique latine ("bananes dollar") étaient tolérées, en dérogation des règles du GATT, afin de permettre à l'UE de respecter la Convention de Lomé, jusqu'à échéance de celle-ci. En revanche, les dispositions qui concernent le système d'allocation des licences d'importation lié au contingent tarifaire imposé aux bananes dollar furent remises en cause. Il était en particulier reproché à ce système d'allouer 30 % des licences d'importation dollar à des firmes importatrices de bananes communautaires et ACP, non concernées par le contingent tarifaire. Cette particularité de la réglementation permettait en effet aux opérateurs commercialisant des bananes communautaires et ACP de capter une partie de la rente de quota hors tarif douanier qui, sans ce système, serait revenue intégralement aux firmes importatrices de bananes dollar.

En utilisant notre modèle du marché mondial de la banane, nous avons montré que le démantèlement du seul système d'allocation de licences d'importation du CT modifierait essentiellement le partage de la rente de quota entre les opérateurs, mais aurait peu d'effets sur l'équilibre du marché communautaire de la banane, en termes de prix et quantités consommées. En revanche, l'impact d'une refonte plus globale de l'OCM, qui remettrait en cause la séparation du régime d'importation en fonction de la provenance, dollar ou ACP, des bananes, dépendrait étroitement du mode d'allocation des droits à importer dans le régime d'importation unique ainsi institué. Dans le cas où les licences d'importation seraient échangeables entre les opérateurs dollar et les opérateurs ACP, la part des importations ACP sur le marché communautaire pourrait être réduite au profit des importations issues de la zone dollar.

La compréhension des mécanismes économiques associés à la mise en œuvre et au mode d'allocation des licences d'un CT éclaire les enjeux politiques d'un conflit commercial à l'OMC opposant, de façon récurrente, l'UE à ses principaux partenaires commerciaux en matière de commerce de la banane. Ces travaux ont fait l'objet d'une publication dans *Economie Internationale* reprise dans la revue *Problèmes économiques* [8], [9]. En y entrant par le secteur particulier de la banane, j'ai ainsi abordé des questions pointues de droit commercial international et notamment la question particulière de la compatibilité des préférences commerciales accordées aux PED avec les règles de commercial international dans le système GATT / OMC. J'ai pu mesurer à cette occasion l'intérêt d'associer une analyse utilisant les outils classiques de l'économie internationale, qui permet de comprendre les mécanismes à l'œuvre sur un marché, et la compréhension fine des textes juridiques internationaux (via panels et jugements de l'OMC) qui traitent de ces mêmes marchés en référence à des règles élaborées en commun par les parties contractantes au GATT / membres de l'OMC. De plus, travailler sur les déterminants du marché de la banane, produit emblématique de la complexité des relations commerciales Nord-Sud, m'a incitée à approfondir la question de l'accès des produits agricoles des Pays en développement (PED) aux marchés d'importation des pays développés, en lien avec les règles juridiques de l'OMC, et des risques d'érosion des préférences pour les PED les plus vulnérables en cas de libéralisation des échanges agricoles. Cela constitua pour moi une première approche de la compatibilité des accords commerciaux préférentiels UE – ACP avec les règles de commerce multilatéral au GATT/OMC, permettant de prendre conscience de la divergence des intérêts des PED dans les négociations commerciales internationales [6], [4].

C'est pourquoi m'appuyant sur les acquis du travail appliqué au secteur de la banane, et en collaboration avec le Professeur Alan Matthews de Trinity College – Dublin (Irlande), j'ai souhaité

élargir le champ de mes recherches sur l'analyse du fonctionnement de l'ensemble des CT appliqués par l'Union Européenne à ses importations de produits agricoles.

3.1.2. ...à l'analyse économique de tous contingents tarifaires européens

Suite à l'accord agricole de l'Uruguay Round de 1994, le remplacement des barrières non tarifaires par des droits de douane équivalents a conduit à établir des tarifs douaniers très élevés à l'importation de certains produits agricoles. 1371 CT ont alors été notifiés à l'OMC par 37 pays² soit pour ouvrir l'accès au marché d'importation (quotas d'accès minimum), soit pour maintenir des flux commerciaux antérieurs (quota d'accès courant). Les effets des CT en termes de bien-être économique pour les exportateurs qui y sont soumis fait débat^{3,4}. En particulier, on observe une sous-utilisation des quotas, donc les engagements d'accès minimum escomptés ne sont pas toujours honorés⁵. De plus, en réduisant l'accès à tarif réduit au marché d'importation par un quota, le CT génère une rente dont la valeur et la répartition doivent être évaluées en lien avec les modes d'allocation et de gestion des licences de quotas^{6,7}.

L'évaluation du recours aux contingents tarifaires comme moyen de renforcer l'accès des pays du Sud aux marchés des pays développés a fait l'objet de notre première investigation sur ce thème [30], [5], dans le cas des exportations agricoles des PED vers l'Union Européenne. Nous avons examiné dans quelle mesure les PED ont su utiliser cette politique tarifaire pour y accroître leur part de marché. Dans le cadre des négociations à l'Organisation Mondiale du Commerce sur la libéralisation des échanges, un certain nombre de pays ont suggéré que les CT soient augmentés ou bien qu'ils fassent l'objet d'une application préférentielle réservée à certains ou à l'ensemble des PED⁸. Ces propositions étaient-elles susceptibles d'améliorer significativement l'accès au marché des PED ? L'objet de notre article était précisément d'évaluer les conséquences juridiques et économiques de telles propositions. Dressant le tableau des exportations agricoles des PED en 1997 vers l'Union Européenne dans le cadre des CT, cet article met en évidence que le CT apparaît comme un instrument significatif en termes d'accès au marché des PED seulement pour certains secteurs, en particulier celui des fruits et légumes (notamment le secteur de la banane), le sucre et les produits laitiers, et ce de façon ciblée sur un petit nombre de pays en développement exportateurs. Par ailleurs, la possibilité d'attribuer préférentiellement des CT aux seuls PED semble compatible avec le principe de réciprocité et serait à négocier dans le cadre du Système généralisé des préférences (SGP) à l'OMC ; mais dans ce cadre, le ciblage des préférences sur certains PED plutôt que d'autres pose problème. L'article conclut que, dans l'objectif d'améliorer l'accès au marché des PED, des réductions tarifaires relevant de la clause de la nation la plus favorisée constitueraient, pour les PED, un outil plus efficace à privilégier que l'aménagement des CT en vigueur.

Afin d'approfondir l'économie des CT, nous avons en premier lieu développé, dans un cadre d'équilibre partiel, une analyse théorique des différentes situations que l'application des CT peut amener, afin de préciser dans chaque cas la nature des gains économiques tirés des CT (rentes ou

² G/AG/NG/5/7

³ De Gorter, H. and Sheldon, I. (Ed.), 2000. Issues in reforming Tariff-Rate Import Quotas in the Agreement on Agriculture in the WTO. Commissioned Paper n°13. International Agricultural Trade Research Consortium.

⁴ Skully, D.W., 2001. The Economics of TRQ Administration. Technical Bulletin n°1893. Economic Research Service, US Department of Agriculture, Washington D.C.

⁵ G/AG/NG/5/7

⁶ Abbott, P.C. and B.A. Morse. 2000. Tariff Rate Quota Implementation and Administration by Developing Countries. *Agricultural and Resource Economics Review*, 29(1): 115-124.

⁷ Abbott, P. 2002. Tariff Rate Quotas: Failed Market Access Instruments. *European Review of Agricultural Economics*, Volume 29, Issue 1, pp. 109-130.

⁸ Voir par exemple G/AG/NG/W/37, G/AG/NG/W/102, G/AG/NG/W/130

autre) et leur importance en termes de bien-être pour les exportateurs, comparés aux effets d'un simple droit de douane. En second lieu, nous avons cherché à évaluer empiriquement les effets de la mise en œuvre des 87 CT dans l'UE, en particulier pour les pays en développement exportateurs de produits agricoles. Cette analyse a fait l'objet d'une seconde publication sur les contingents tarifaires [4] et d'un document de travail dans le cadre du projet Tradeag [30].

Classiquement, les analyses des CT sont menées sous l'hypothèse de petit pays importateur via une fonction d'offre disponible infiniment élastique au niveau d'un prix mondial donné. Représentée graphiquement sous ces hypothèses, la courbe d'offre prend la forme de deux marches horizontales successives aux niveaux respectivement du prix mondial plus le droit de douane in-quota pour la première et du prix mondial plus le droit de douane hors quota pour la seconde. L'intégration des CT dans un modèle d'équilibre général sous cette hypothèse confère à la rente unitaire d'un CT contraignant une valeur égale à la différence entre le prix domestique et le prix mondial plus le droit de douane in-quota. L'hypothèse de grand pays importateur a été toutefois développée par certains auteurs^{9,10}, ce qui est plus conforme à la réalité dans la mesure où l'Union Européenne, le Japon, les Etats-Unis et le Canada sont les principaux pays utilisant ce type d'instrument. Mais ces analyses graphiques sont centrées sur l'examen des interactions entre le mode d'allocation des licences de quota (premier arrivé, premier servi, allocation sur bases historiques etc.) et le taux de remplissage des CT de pays de l'OCDE. Nous avons pour notre part choisi de laisser de côté cette question du mode précis d'allocation des licences d'importation entre agents économiques pour nous focaliser sur les effets du CT en termes de bien-être pour les exportateurs qui ont la possibilité de bénéficier de l'accès au marché contingenté. Par ailleurs, les analyses existantes des CT mettent en scène une seule offre d'exportation. Or l'observation du fonctionnement des CT européens dans le secteur agricole témoigne de nombreuses situations où plusieurs pays exportateurs, aux niveaux de compétitivité distincts, sont en concurrence sur le marché d'importation. Notre analyse théorique des CT repose sur l'hypothèse que le pays importateur est un grand pays et nous introduisons la possibilité que plusieurs offres d'exportation se concurrencent sur le marché contingenté.

Nous avons identifié et analysé onze situations théoriques selon le niveau de restriction des importations imposé par le CT (volume du quota et montant des droits de douane associés), la façon dont le contingent est alloué entre les exportateurs en concurrence et leurs compétitivités relatives. On montre qu'il n'y a pas amélioration de l'accès au marché global d'importation si le quota est alloué spécifiquement aux exportateurs les moins compétitifs, mais que cet accès spécifique est nécessaire à l'exportateur moins compétitif pour être présent sur le marché d'importation. Aussi l'amélioration de l'accès au marché via une redistribution des allocations du CT irait à l'encontre du maintien de l'accès courant.

La rente associée au CT est nulle lorsque le quota n'est pas entièrement rempli, inférieure à la différence entre les droits de douane hors et in-quota en l'absence d'importation hors quota, et d'autant plus faible que le coût d'exportation de l'offre privilégiée est élevé par rapport au coût de l'autre offre. Mais dans tous les cas les exportateurs perçoivent un gain de surplus d'exportation lié au CT, du fait du droit de douane réduit dont ils bénéficient pour leurs exportations in-quota. Lorsque le quota est entièrement rempli, mais que les exportations hors quota sont nulles, une partie du gain de surplus est constituée par la rente de quota perçue. Lorsque les exportations hors-quota ne sont pas nulles, l'intégralité du gain de bien-être procuré par le CT se retrouve dans la rente, qui atteint alors son niveau maximal, soit la différence entre les droits de douane in et hors-quota. Toutefois, le mode d'allocation

⁹ OCDE, 2002. Tariff-rate quotas and tariffs in OCED agricultural markets: a forward-looking analysis, in "L'agriculture et la libéralisation des échanges, élargir la portée des accords Uruguay", part I, pp9-83.

¹⁰ Mönnich, 2003. Tariff-rate quotas: does administration matter? Discussion papers. Zentrum für Internationale Entwicklungs- und Umweltforschung, 6/2003. URL: <http://geb.uni-giessen.de/geb/volltexte/2004/1561/>

des licences de quota peut attribuer tout ou partie de la rente aux firmes ou états importateurs plutôt qu'aux agents exportateurs.

L'accès aux marchés des pays développés constitue pour les PED un enjeu majeur des négociations commerciales internationales agricoles du cycle de Doha. Certains pays souhaitent augmenter les CT pour réduire la contrainte liée au quota et accroître l'accès aux marchés contingentés. En prenant en compte la mise en concurrence d'offres d'exportation aux niveaux de compétitivité différents, notre analyse nuance cette affirmation. En effet, dans le cas d'une allocation spécifique au titre d'accords commerciaux préférentiels, l'augmentation de la taille du CT n'aura d'effet sur le volume importé que si les exportateurs privilégiés sont en mesure de remplir le quota. En revanche, si l'augmentation du CT s'accompagne d'une ouverture du contingent à l'importation en provenance d'autres pays non privilégiés, cette libéralisation se traduit par une érosion des préférences, et donc une diminution de bien-être des exportateurs privilégiés, l'augmentation des volumes importés se traduisant par une diminution du prix d'importation à leur détriment ; tandis que les nouveaux entrants dans le quota bénéficient d'une augmentation de leur surplus, voire d'une rente s'ils sont suffisamment compétitifs et que le CT reste contraignant. Le mode de distribution des licences de quota entre anciens exportateurs privilégiés et nouveaux entrants est alors déterminant quant au maintien d'avantages commerciaux pour les PED auxquels le CT était auparavant réservé.

L'évaluation précise et empirique des effets de l'utilisation, par les PED, des CT imposés par l'UE aux produits agricoles a constitué une troisième phase de nos recherches menées sur les CT. Prenant la suite de nos premiers travaux entrepris sur la base des observations relatives à l'année 1997 [5], nous avons lancé en 2001 une analyse empirique plus large dans le cadre d'un contrat financé par l'Université des Nations-Unies (UNU-WIDER). Dans une première phase (2001-2004), nous avons construit une base de données relative aux CT européens regroupant les informations disponibles concernant l'utilisation de ces CT par pays exportateur, au niveau de ségrégation des produits à 8 chiffres (Harmonized System 8 digits). En utilisant les apports de l'analyse théorique en équilibre partiel, nous avons utilisé la base ainsi constituée pour calculer les gains de bien-être économique tirés des CT pour les PED sur le marché européen dans les années 1997-99. Ces travaux ont fait l'objet d'un chapitre d'ouvrage [16].

Il ressort de nos résultats que la rente totale annuelle générée par la mise en œuvre des CT, évaluée à un niveau fin et détaillé, se révèle très en deçà des estimations de rente classiquement réalisées sur la base de la seule différence entre droits de douane in et hors quota, dès lors que l'on ne comptabilise que les cas où le quota est effectivement contraignant (car seuls les quotas contraignants génèrent des rentes). De plus, une partie essentielle de la rente est captée par les agents des pays importateurs ; ainsi la rente totale annuelle revenant aux PED exportateurs est estimée à environ 1 milliard de dollar en moyenne sur la période 1997-1999. L'essentiel de cette rente revient aux pays exportateurs d'Amérique latine ; seuls 225 millions de dollars reviennent aux PED exportateurs des autres zones. Pourtant, comme les pays exportateurs latino-américains sont globalement compétitifs sur les marchés agricoles mondiaux, une libéralisation des droits de douane leur profiterait encore davantage que le régime des CT. En revanche, les PED d'Afrique, Caraïbe, Pacifique (ACP) et asiatiques bénéficient clairement du régime des CT bilatéraux dans la mesure où celui-ci leur garantit un débouché qu'ils seraient en peine d'atteindre en situation de libre-échange. Ces pays vulnérables auraient ainsi beaucoup à perdre au démantèlement des CT qui réduirait leur accès privilégié aux marchés du nord.

Ce travail s'est poursuivi à partir de 2004 dans le cadre du projet européen TRADEAG, dans le but de réactualiser la base de données et les évaluations des gains retirés de l'utilisation des CT appliqués par l'UE en utilisant les données disponibles les plus récentes (période post 2000). Ce travail a permis de suivre l'évolution en tendance des effets des CT sur les dernières années, en lien avec l'évolution du traitement des CT dans les négociations du cycle de Doha. Ces travaux ont également fait l'objet d'un stage de fin d'études de 6 mois d'une élève ingénieur de la spécialité économie rurale, sous ma responsabilité en 2006, puis d'un document de travail Tradeag [29]. Ainsi ce papier analyse la mise en

œuvre par l'UE de 87 CT agricoles de 1997 à 2002. L'analyse à un niveau fin de la mise en œuvre effective de ces CT sur une période de sept années confirme que la rente potentiellement générée par ces quotas est finalement relativement réduite mais surtout très concentrée sur un tout petit nombre de produits pour lesquels le quota s'avère très contraignant pour les exportateurs : le sucre et la banane. Les pays latino-américains exportateurs de bananes et les pays ACP exportateurs de sucre sont les bénéficiaires potentiels de la rente associée à ces produits, or la capacité de ces pays à tirer effectivement partie de cette rente dépend de leur compétitivité sur le marché. Par ailleurs les réformes des régimes d'importation de sucre et de banane dans l'UE vont dans le sens du relâchement du caractère contraignant des CT, faisant ainsi évoluer à la baisse le montant des rentes potentiellement générées de la mise en œuvre des CT dans leur ensemble.

D'un point de vue méthodologique, les difficultés rencontrées pour l'ensemble de ce travail tenaient d'une part au recueil de données précises en termes de volumes d'importation effectif, in ou hors quota, pour la quasi-totalité des produits agricoles désagrégés à un niveau très fin (HS8). La construction de la base de données a exigé de formuler un certain nombre d'hypothèses de façon à évaluer des données non directement accessibles. Par exemple, lorsque celle-ci n'est pas prévue par les textes, la répartition entre pays exportateurs des licences d'un CT a été calculée comme proportionnelle à la répartition de l'ensemble des exportations du produit concerné. De même, la valeur unitaire d'un produit mesurée au niveau HS8 est utilisée comme valeur unitaire du produit in-quota. Les règles d'agrégation des produits pour passer de l'analyse fine au niveau HS8 au niveau HS6 voire HS4 afin de synthétiser les résultats ont-elles aussi posé quelques problèmes notamment avec les modifications de nomenclature intervenues au cours de la période d'étude. Ainsi, au-delà de la question de recherche posée par les effets économiques de l'application des CT européens aux produits agricoles, en particulier pour les PED, ces travaux m'ont permis d'acquérir une bonne connaissance des bases de données disponibles en commerce international, leurs intérêts, leurs limites en termes de disponibilité de données sur des périodes passées, les éventuelles incompatibilités entre les différentes bases, afin de savoir comment elles peuvent être utilisées dans le cadre de travaux empiriques.

3.2. Analyse des déterminants de la consommation urbaine de poulet dans les PED

La mondialisation des échanges agricoles amène à mettre des filières de productions locales en concurrence avec des importations étrangères plus compétitives. Dans le cadre des négociations commerciales internationales à l'OMC du Cycle du Développement de Doha, plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont dénoncé les subventions des Etats-Unis et de l'Europe à la production de coton, s'apparentant à leurs yeux à une concurrence déloyale vis-à-vis de leur production locale. Un autre exemple très médiatisé est celui du poulet de chair africain mis en concurrence par les découpes de poulet congelé importées à bas prix du Brésil ou de l'UE.

Toutefois, un examen approfondi de ce dernier cas montre qu'on ne peut s'en tenir au discours développé par les campagnes militantes visant à protéger les filières de production de volaille locale des importations étrangères. En effet celles-ci ignorent les éventuels effets positifs d'une importation à bas prix de viande de poulet pour les consommateurs, en focalisant leurs études sur les seuls effets négatifs pour les producteurs et leur filière. De plus, elles omettent de prendre en compte la diversité des systèmes de production locaux qui s'étend de la basse cour villageoise aux élevages en batterie. En conséquence, elles ne distinguent pas les effets de la concurrence des découpes de poulet congelé sur les différents produits présents sur les marchés locaux (poulet fermier, poulet de chair vivant issu d'élevage rationalisé) et ne permettent pas vraiment de savoir si les filières de production locale sont viables, rentables, et répondent à l'attente des consommateurs dans un contexte de marché mondialisé.

Les analyses classiques de la compétitivité d'une filière de production dans les PED se basent sur des analyses filières : examen des structures et des coûts de productions et des relations entre les agents

économiques depuis l'amont de la production jusqu'au lieu de consommation. Elles ne répondent pas explicitement à la question de savoir si, du point de vue des consommateurs, les produits étrangers et les produits locaux sont des substituts parfaits, ou bien s'il existe des marchés distincts pour les produits locaux et pour les produits importés.

Afin d'approfondir ce thème, j'ai assuré le co-encadrement de la thèse de doctorat de Cyprien Awono (2005-2008), sous la direction de Dominique Vermersch, Professeur à Agrocampus Ouest. Les recherches menées dans cette thèse visaient à déterminer la place des productions locales sur les marchés de consommation urbains de poulet, abondés par les importations de découpes congelées à bas prix dans deux pays en développement : Cameroun et Haïti [36].

Au Cameroun, jusqu'en 1994, les marchés agricoles étaient protégés par des droits de douane et des taxes additionnelles s'élevant entre 41 à 88 % selon les produits ; les importations de produits avicoles étaient quasi-inexistantes¹¹. En 1994, dans un contexte de mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel et de dévaluation du franc CFA, le gouvernement camerounais a signé le traité instituant la *Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale*, dont l'un des objectifs poursuivis était la mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC)^{12,13}. Afin d'accroître la consommation de protéines animales des consommateurs urbains à faible pouvoir d'achat, la volaille a été tout d'abord classée « bien de première nécessité » et, à ce titre, assujettie au droit de douane réduit de 5 %, les autres taxes restant inchangées. Dès lors, le marché camerounais du poulet fut confronté à des importations massives de découpes de poulet congelé à bas prix en provenance de l'Union Européenne, des Etats-Unis et du Brésil. Malgré la classification du poulet dans les biens soumis au TEC de 20 % à partir de 2000¹⁴, les importations de poulet, essentiellement sous la forme de découpes congelées, ont continué de se développer et la consommation totale de poulet s'en est trouvée accrue chez la population camerounaise. Si cette évolution a permis à la fois d'approcher le niveau de consommation préconisé par l'Organisation mondiale de la santé en matière d'apports en protéines animales¹⁵, et de développer un secteur d'importation florissant, elle s'est également accompagnée d'une crise importante du secteur productif, entraînant la fermeture de nombreux élevages industriels ou semi-industriels^{16,17}. Des enquêtes menées par l'ACDIC¹⁸ montrent que la position des consommateurs est partagée : tout en appréciant l'accès à un poulet importé moins cher que le poulet local, les citoyens sont sensibles à la menace de disparition du secteur productif avicole national. La crise de la filière avicole local a été telle qu'à partir de 2004, le gouvernement Camerounais, sensibilisé par les associations citoyennes et organisations de producteurs locaux à l'accroissement de la dépendance alimentaire du Cameroun aux importations, a accru les taxes nationales imposées aux importations de volailles et appliqué des mesures effectives de restrictions quantitatives des importations.

¹¹ FAO, 2006. Briefs in import surges n°4 Cameroon: poultry, rice and vegetable oils, November, 4p.

¹² FAO, 2006. op. cit.

¹³ UDEAC, 1993. Acte n°7/93 – UDEAC-556-CD-SE1, 21 Juin ; UDEAC, 1994. Acte n°5/94 – UDEAC-556-CD-56, 19 décembre ; CEMAC, 1994. Traité instituant la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale, 16 Mars.

¹⁴ UEAC (1999). Règlement n°19/99-UEAC-022-CM-03, 17 décembre 1999 ; CEMAC, 2004. Stratégie agricole commune des pays membres de la CEMAC.

¹⁵ Teleu-Ngandeu & Ngatchou, 2006. Première évaluation du secteur avicole au Cameroun : structure et importance du secteur avicole commercial et familial pour une meilleure compréhension de l'enjeu de l'Influenza aviaire, Rapport des consultants nationaux, Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Projet OSRO/GLO/MUL, Yaoundé, FAO.

¹⁶ ACDIC, 2005a. L'importation massive de poulet congelé au Cameroun : état des lieux, enjeux et alternatives, Association citoyenne pour la défense des intérêts des consommateurs (ACDIC). Rapport d'études, Yaoundé.

¹⁷ CCIMA, 2005. Expansion du commerce intra- et inter-régional entre les pays de la CEMAC et de l'UEMOA. Cameroun : Etude de l'offre et de la demande sur les produits alimentaires, Chambre de commerce, d'industrie, des mines et de l'artisanat (CCIMA). Yaoundé, Cameroun, rapport, Centre du commercial international CNUCED/OMC.

¹⁸ ACDIC, 2005b. Rapport annuel 2005, Association citoyenne pour la défense des intérêts des consommateurs (ACDIC), Yaoundé.

Dans un tel contexte, le recours à une analyse en équilibre partiel doit théoriquement permettre de clarifier la nature des gains et des pertes de bien-être économique consécutifs à la mise en œuvre de politique commerciale de protection (augmentation des droits de douane, limitations quantitatives à l'importation) *versus* d'ouverture aux frontières et les quantifier. Ce travail fit l'objet d'un article [2] dont l'objectif était de montrer l'intérêt et les limites d'une telle approche dans le cas du marché du poulet au Cameroun, en confrontant le modèle du marché camerounais du poulet aux réalités observées empiriquement en milieu urbain sur le terrain, à Yaoundé.

En l'absence de données statistiques nationales précises récentes concernant la consommation urbaine, deux enquêtes similaires de huit semaines chacune ont été menées par Cyprien Awono dans le cadre de son doctorat, successivement à Yaoundé (Cameroun) et Port-au-Prince (Haïti). Dans chacune des villes enquêtées, un échantillon de 180 ménages représentatifs et un échantillon de 180 consommateurs de poulet hors foyer (restauration collective, restaurants, vente ambulante de plats chauds au bord de la route) ont été interrogés sur leurs préférences, habitudes et évolutions leur consommation de viande de poulet, aussi bien quantitative (augmentation, réduction de la consommation) que qualitative (modification du type de poulet consommé). Des données relatives aux caractéristiques socio-économiques des personnes et ménages enquêtées (âge, sexe, quartier d'habitation, niveau d'équipement du logement, type d'activité professionnelle) ont également été recueillies. Par ailleurs, afin de compléter les données sur l'évolution de la demande par des données relatives à l'offre, une autre enquête visait 60 vendeurs de poulets sur les marchés et 60 restaurateurs proposant des plats à base de poulet. Les données récoltées sont essentiellement qualitatives ; en revanche il n'a pas été possible de faire de réels relevés de prix des différents types de poulet vendus sur les marchés, chaque transaction faisant systématiquement l'objet de négociation entre vendeur et acheteurs et variant fortement selon le moment de la journée et le type d'acheteur.

Dans notre papier [2], les effets de la protection tarifaire, par rapport à une situation de libre-échange, ont été mesurés en termes de surplus économique. Sans prendre en compte les effets d'entraînement sur le reste de l'économie de la filière, un droit de douane procure un gain pour les aviculteurs moindre que les pertes subies par les consommateurs. En revanche, les importations à bas prix ont amélioré la capacité d'accès des ménages pauvres et leur sécurité nutritionnelle, même si les enquêtes montrent que le « poulet local » est préféré par la quasi-totalité des consommateurs. L'analyse des résultats d'enquêtes montre que dans les faits, le phénomène de substitution n'est pas systématique. La consommation de découpes de poulet congelé est très marquée parmi les ménages à bas revenu tandis que le poulet entier, local ou fumé, nettement plus cher, reste l'apanage des couches socioprofessionnelles plus aisées. C'est pourquoi une simple protection tarifaire risque, du fait de la différenciation des produits locaux et importés, de se révéler insuffisante pour relancer les filières locales de production. En revanche elle pourrait être utile pour accompagner l'adaptation des filières locales aux évolutions récentes de la consommation. Ainsi, la mise en place d'unités de découpe permettrait au « poulet local » de regagner des parts significatives de marché et de mieux valoriser les sous-produits locaux. De même, les campagnes de sensibilisation incitant à consommer des produits locaux de terroir possèdent une indéniable dimension politique au Cameroun.

Toutefois les enquêtes sur le terrain ont également mis en lumière l'importance de la différenciation des produits pour leur appréciation voire leur adoption par les consommateurs de poulet à Yaoundé. Ceci nous a amenés à nous poser la question des déterminants de la consommation urbaine de poulet. En effet les consommateurs des PED ont, comme dans les pays développés, des attentes multiples en termes de consommations alimentaires. Cheyns et Bricas (2003)¹⁹ montrent par exemple l'attention portée par les consommateurs de Ouagadougou (Burkina Faso) à différents indicateurs de qualité sanitaire des aliments ou de conformité à des normes de fabrication dans le cas

¹⁹ Cheyns E., Bricas N., 2003. La construction de la qualité des produits alimentaires, le cas du soubala, des céréales et des viandes sur le marché de Ouagadougou au Burkina-Faso, document de travail, CIRAD, 82 p.

des céréales, de la viande et du soubala. Sanogo et Masters (2002)²⁰ montrent la disponibilité à payer des mères de jeunes enfants pour une certification crédible de la qualité nutritionnelle des compléments alimentaires infantiles. Or les attributs de qualité des produits peuvent varier notamment en fonction de l'origine du produit. Ainsi d'après Lançon et David Benz (2007)²¹, les consommateurs ouest africains sont prêts à payer plus cher le riz importé, mieux lavé et mieux emballé que le riz local ; Dury et al. (2007)²² indiquent que les consommateurs maliens, malgré leur pauvreté, sont prêts à payer plus cher le fonio importé de Guinée car il est considéré de meilleure qualité (plus clair, plus propre et mieux décortiqué) que le fonio local.

Ces études de cas, parmi d'autres, confirment que dans le cas où les modifications alimentaires favorisent la consommation des produits importés, du fait d'attributs différenciés, une politique douanière seule s'avère insuffisante et inadaptée pour protéger le marché domestique de la concurrence des produits importés ; elle doit être complétée par la définition de stratégies politiques ou industrielles visant à améliorer la qualité des produits domestiques (et leur certification). Or cette démarche nécessite au préalable une connaissance précise de l'attente des consommateurs en matière de qualité, et impose donc de prendre en compte la différenciation des produits en concurrence.

Quittant quelques temps le champ de l'économie internationale pour nous intéresser aux théories de la consommation, nous avons développé une approche des déterminants de la consommation urbaine de poulet au Cameroun en revisitant la « Characteristics' theory » de Lancaster (1966)^{23,24}. Cette investigation fit l'objet d'un article [3]. L'approche de Lancaster, développée par analogie à la théorie de la production, vient substantiellement compléter la théorie standard de la consommation. Dans cette approche, l'utilité du consommateur ne provient pas directement des biens consommés eux-mêmes mais est issue d'une technologie de production domestique intégrant comme inputs une combinaison (ou vecteur) d'attributs, également appelés caractéristiques.

De nombreux travaux se sont appuyés sur l'approche de Lancaster pour chercher à mesurer le consentement à payer pour les différents attributs de consommation des biens, en particulier lorsque la qualité n'est pas directement valorisée par le marché (Coestier et Marette, 2004)²⁵. Dans le cas des biens alimentaires en Afrique de l'Ouest, Jabbar (1998)²⁶ sur le marché des chèvres et des moutons au Nigéria, et Dalton (2004)²⁷, sur la consommation de riz en Afrique de l'Ouest utilisent des régressions hédoniques pour révéler les attributs des produits qui déterminent les préférences des consommateurs. Sanogo et Masters (2002) évaluent la demande pour la certification des aliments infantiles au Mali au moyen de méthodes relevant de l'économie expérimentale.

De tels travaux permettent de connaître la valeur des attributs accordée par les consommateurs. En revanche, ils n'éclairent pas toujours le décideur public sur la nature des effets, pour les consommateurs, de la mise en œuvre d'une politique destinée à favoriser un produit plutôt que son concurrent. Or Lancaster, en analysant les effets d'une modification des prix relatifs, ou le rôle de

²⁰ Sanogo D., Masters A., 2002. A market-based approach to child nutrition: mothers' demand for quality certification of infant foods in Bamako, Mali, *Food Policy* 27(3), 251-268.

²¹ Lançon F., David Benz H., 2007. Rice import in West Africa : Trade regimes and food policy formulation, 106th EAAE seminar, Montpellier.

²² Dury S., Meuriot V., Flidél G., Blancher S., Bore Guindo F., Drame D., Bricas N., Diakite L., Cruz J.F., 2007. Retail market prices of fonio reveal the demand for quality characteristics in Bamako, Mali, 106th EAAE seminar, Montpellier.

²³ Lancaster K. J. , 1966a. A new approach to consumer theory, *The Journal of Political Economy*, 54 (2), pp. 132-157.

²⁴ Lancaster K. J. , 1966b. Allocation and distribution theory: technological innovation and progress. Change and innovation in the technology of consumption, *American Economic Review* 56(2), pp 14-23.

²⁵ Coestier B., Marette S., 2004. Economie de la qualité, Paris, La découverte, collection Repères, 121p.

²⁶ Jabbar M.A., 1998. Buyer preferences for sheep and goats in Southern Nigeria : A hedonic price analysis, *Agricultural Economics* 18, 21-30.

²⁷ Dalton T.J., 2004. A household hedonic model of rice traits: Economic values from farmers in West Africa, *Agricultural Economics* 31, 149-159.

l'information relative aux produits en concurrence, avait initié une réflexion dans ce sens. [3] revient au cadre originel développé par Lancaster et l'applique au cas de la consommation camerounaise de poulet, afin d'évaluer effets sur les consommateurs des leviers d'action possibles en faveur de la consommation de poulet local, identifiés en [2].

Cet article permet de montrer que la prise en compte des attributs de consommation déterminant les choix des consommateurs, mis en évidence par l'enquête réalisée auprès des ménages camerounais, permet de formaliser, au moins sous forme graphique, l'intérêt (et les limites) de différents scénarios. Le premier scénario serait la mise en œuvre d'une filière de découpe rendant le poulet de chair local divisible, comme le sont déjà les découpes de poulet importées. Le poulet de chair local cumulerait alors des niveaux élevés des attributs patriotisme et divisibilité, recherchés par les consommateurs. Le second serait la mise en place d'une campagne de mobilisation doublée d'information auprès des consommateurs locaux qui viendrait modifier la perception des attributs des différents produits par les consommateurs. Ainsi nous montrons qu'une campagne de promotion des attributs propres au poulet local serait plus favorable aux consommateurs qu'une campagne de dénigrement des poulets importés. Pour être effective, des campagnes de ce type doivent être accompagnées, sur les lieux de vente et de consommation, d'une information aux consommateurs quant à l'origine du poulet offert. Sur les grands marchés urbains, une information officielle sur l'origine nécessite d'être divulguée par un organisme digne de confiance. Si l'intervention de l'Etat est alors nécessaire, la crédibilité de la démarche de certification aux yeux des consommateurs sera renforcée si les professionnels de la filière y sont associés (Cheyns et Bricas, 2003). Toutefois dans les restaurants, l'effet sur les consommateurs d'une simple pancarte du type « Ici le poulet servi est du poulet camerounais » mériterait d'être évalué, compte tenu de l'importance des relations interpersonnelles dans le lien de confiance entre client et commerçant.

Pour les deux scénarii, la mise en œuvre des stratégies envisagées n'est cependant possible qu'à la condition que la valorisation du produit local induite ne détériore pas sa position concurrentielle. S'en assurer nécessiterait d'être en mesure de comparer le consentement marginal à payer des consommateurs pour tel ou tel attribut, au coût de l'accroissement marginal de la perception de cet attribut par le consommateur obtenu par la mise en œuvre de la stratégie préconisée. Les résultats de cet examen permettraient de déterminer l'orientation de la politique industrielle du secteur et le niveau de protection aux frontières qui doit éventuellement l'accompagner.

Sans aller jusqu'à cette étape, notamment faute de données précises et exploitables relatives aux valeurs des consentements à payer des consommateurs, ce travail nous a permis de montrer l'intérêt de compléter l'approche du marché du poulet dans les PED via la modélisation du marché international par une analyse plus précise de la demande locale tenant compte de la différenciation des produits. Si l'absence de données précises en termes de consentement à payer des consommateurs nous empêche d'aller plus loin pour, par exemple, tenter de construire un modèle hédonique du prix du poulet, les enquêtes menées à Yaoundé et Port-au-Prince auprès des ménages urbains d'une part et des consommateurs de poulet hors-foyer d'autre part (dans les restaurants ou en bord de route) nous renseignent sur un grand nombre de données qualitatives relatives à la fois aux consommateurs (âge, équipement du logement, nombre de personne du foyer, quartier d'habitation, type d'habitat etc.), au type de repas durant lesquels le poulet est consommé (usuel / festif), et aux formes de préparation du poulet (frit, fumé, braisé etc.). Afin d'approfondir cette question des déterminants de la consommation urbaine de poulet, nous avons commencé à travailler sur les données à notre disposition afin de comparer les situations observées à Yaoundé et à Port-au-Prince [20], [27].

En conformité avec les études des ONG²⁸ qui décrivent la crise du secteur avicole face aux importations de découpe congelées, nos données d'enquêtes à Yaoundé et à Port-au-Prince confirment

²⁸ Agir Ici, (2004) Exportations de poulets : l'Europe plume l'Afrique. Paris, France, Campagne d'ici n° 68, 4 p.; ACDIC, 2005

une fois de plus que le faible prix des découpes importées a effectivement introduit une substitution des importations au poulet local et une large part des ménages déclarent qu'ils ont accru leur consommation de poulet depuis l'arrivée des découpes sur le marché. Mais comme le poulet importé est déjà découpé, il s'est révélé particulièrement bien adapté aux modes urbains de préparation du poulet. A l'inverse, l'usage de poulets produits localement semble se maintenir, en particulier à Yaoundé, en lien avec des usages traditionnels de partage d'un poulet entier entre les membres de la famille, ou du fait d'une préférence affichée du ménage pour le poulet local ; de plus il semble que certaines préparations, comme le poulet fumé ou rôti soient réservées spécifiquement au poulet local car requérant un poulet entier. A Port-au-Prince, seul un poulet créole entier peut être utilisé pour les pratiques vaudou. La question que nous nous posons est la suivante : l'évolution récente de la consommation urbaine de poulet est-elle la même pour tous les ménages, quel que soit leur niveau de vie, et touche-elle indifféremment toutes les formes de consommation de poulet ?

Les variables explicatives relatives aux niveaux de vie des consommateurs sont nombreuses et essentiellement qualitatives, ce qui pose des problèmes de multi colinéarité dans les régressions économétriques. De plus, la taille de notre échantillon ne nous permet pas d'employer un nombre trop important de variables explicatives. Les mesures les plus directes du niveau de vie seraient le revenu et les dépenses, mais malheureusement ces données sont difficiles à collecter au niveau des ménages enquêtés. Pour pallier ce manque, des alternatives existent. L'une des méthodes présentes dans la littérature²⁹ consiste à mettre en œuvre une analyse en correspondances multiples et d'établir une série de combinaisons linéaires des variables originales, de façon que chaque combinaison linéaire constitue une variable synthétique continue, par construction non corrélée avec les autres, permettant d'exprimer la palette des combinaisons possibles des variables utilisées pour sa construction. Cette méthode présente l'avantage de ne pas imposer arbitrairement des poids à telle ou telle variable pour construire un indicateur, le poids de chaque variable dans la variable synthétique construite étant donné par l'analyse statistique à l'origine de sa construction. Une méthode de ce type a par exemple été utilisée par Booyesen *et al.* (2008)³⁰ pour évaluer les tendances en matière de pauvreté dans sept pays africains sub-sahariens. Dans notre papier, nous construisons selon cette méthode deux variables synthétiques issues de combinaisons linéaires permettant le mieux d'expliquer le même jeu de données correspondant aux caractéristiques des ménages. En analysant la composition de ces combinaisons et le poids des variables composant ces vecteurs, il apparaît que la première reflète le « niveau de vie » du ménage (proxy du revenu) et la seconde le « statut socio-économique » du ménage (par construction, orthogonale à la variable niveau de vie). Cette même méthode a été appliquée au jeu de données relatives aux modes de consommation du poulet permettant de construire une variable synthétique, proxy d'un « niveau d'élaboration » du plat, du plus simple et populaire au plus raffiné. Nous utilisons ensuite ces trois variables comme des variables explicatives dans nos régressions.

Les résultats de nos estimations montrent que si le niveau de vie a réellement un impact sur le type de poulet que les ménages consomment, et semble jouer en faveur du poulet domestique par rapport au poulet importé, la façon dont le poulet est cuisiné a également un effet. Le poulet importé par exemple n'est pas ni rôti, ni grillé, ni fumé, ces préparations nécessitant manifestement un poulet entier. Au contraire les découpes de poulet importées s'accommodent très bien en sauce ou en friture ; or ces modes de préparations sont très populaires. De plus, mais seulement à Yaoundé, la variable reflétant le mode de préparation du poulet est très significative dans le cas des repas festifs, tandis que l'effet niveau de vie est plus élevé dans le cas de la consommation usuelle du poulet. L'examen de l'évolution récente de la consommation et des substitutions qui se sont opérées confirme qu'à Yaoundé le poulet importé reste un poulet de second choix par rapport au poulet domestique, même si l'arrivée des

²⁹ World Bank, (2003) Measuring living standards: household consumption and wealth indices.

³⁰ Booyesen, F., Van der Berg S., Burger R., Von Maltitz M., Du Rand G. (2008). Using an asset index to asset trends in poverty in seven Sub-Saharan African Countries. World Development vol 36, n° 6, pp 1113-1130.

découpes sur le marché a accru de façon très importante la consommation globale de poulet, en particulier auprès des ménages pauvres. Cela suggère qu'il pourrait y avoir une place pour le poulet entier local ciblé sur certains usages particuliers, et cela pose la question de l'opportunité et de la faisabilité du développement d'une filière de découpe de poulet permettant de concurrencer les importations congelées. L'accompagnement d'une telle politique industrielle par une protection aux frontières jouerait certainement en faveur de la filière avicole locale, en contrepartie cela nuirait au bien-être économique des consommateurs.

Les consommateurs de Port-au-Prince ne font quant à eux pas de différence entre la consommation usuelle *versus* festive de poulet. A Port-au-Prince, la consommation de poulet local semble réservée à des usages spécifiques ou bien aux ménages aisés ; il n'est pas sûr que la demande qui subsiste pour le poulet local soit suffisamment importante pour justifier une relance de la filière de production locale de poulet. Par conséquent, il n'y aurait donc aucun sens à accroître les barrières tarifaires à l'importation, qui se traduiraient par une augmentation du prix du poulet pour tous les ménages, y compris les plus pauvres.

Haïti est classé parmi les Pays les moins avancés ; la part de sa population souffrant de sous-nutrition est très élevée. Le Cameroun est un pays en développement où la pauvreté et la sous-nutrition constituent des problèmes réels, mais pas de la même ampleur qu'en Haïti. Notre analyse de la consommation de poulet dans les zones urbaines donne de nouveaux éléments pour traiter de la question de l'opportunité ou non de protéger le secteur avicole via des droits de douane accrus afin de réduire les importations et relancer une filière avicole locale en vue de satisfaire la demande des consommateurs. Il semble qu'une protection tarifaire, qui permet d'accroître le prix domestique, peut être pertinente pour relancer la production domestique à la condition que la demande soit en mesure de supporter une hausse de prix du produit et que les attributs du produit domestique restent en phase avec l'évolution de la demande des consommateurs, ou s'y adapte. Si ces conditions semblent réunies dans le cas du Cameroun, ce n'est clairement pas le cas de la filière avicole haïtienne.

Ces conclusions préliminaires sont basées sur l'analyse de la seule consommation des ménages. Afin d'achever l'analyse des déterminants de la consommation de poulet au Cameroun et en Haïti, nous souhaitons élargir nos travaux sur les données relatives à la consommation hors foyer de poulet. En effet la consommation hors-foyer se développe dans les deux pays enquêtés et semble, en particulier à Port-au-Prince, se substituer sensiblement aux repas pris en famille. Une première étude fera l'objet en 2010-2011 d'un travail d'étudiants dans le cadre du projet thématique en M2 POMAR / PRAME sous notre supervision, utilisant des données d'enquêtes non encore exploitées relatives à la consommation urbaine hors foyer de poulet domestique *versus* importé (restaurant ou vente à emporter au bord des routes), en cherchant à améliorer, d'un point de vue méthodologique, l'usage de la méthode de construction de variables synthétiques à partir d'une analyse de correspondance multiple préalable aux régressions économétriques.

3.3. Protection des PED, « souveraineté alimentaire » et négociations à l'OMC

La quête de sécurité alimentaire a contribué à justifier les politiques agricoles protectionnistes contemporaines de certains pays développés dont l'Union Européenne. Jusqu'à la fin des années 1980, l'érosion et l'instabilité des prix agricoles sur les marchés internationaux a justifié le maintien du soutien des prix comme outil principal de politique agricole dans la plupart des pays développés, nécessitant de recourir à des droits de douane élevés pour protéger l'agriculture des importations des pays tiers. La protection des marchés agricoles a toutefois été remise en cause à l'*Uruguay Round* qui s'est conclu, en 1994, par des engagements de réduction des protections aux frontières et du soutien interne à l'agriculture, soupçonnés précisément d'avoir un impact négatif sur les prix des marchés internationaux. Depuis l'accord agricole de l'*Uruguay Round*, les négociations commerciales internationales à l'OMC

visent à discipliner et réduire le niveau de protection des politiques commerciales et de soutien interne dans le secteur agricole des membres de l'OMC, afin de réduire les distorsions induites sur les marchés internationaux. Les négociations agricoles actuellement en cours dans le cadre du Cycle de Développement de Doha suivent cette ligne. En réaction, un certain nombre d'Organisations non gouvernementales (ONG) et de la société civile (OSC) ont, lors du premier Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA) de 1996, introduit le concept de « souveraineté alimentaire » pour défendre le droit des peuples à se nourrir, suggérant que le droit, pour les Etats de développer une politique agricole correspondant à l'intérêt propre de leur population, était la garantie de la sécurisation alimentaire des populations vulnérables d'Afrique.

Dans le cadre des négociations à l'OMC, les pays en développement bénéficient de traitements particuliers. Le Traitement spécial et différencié (TSD) leur permet par exemple de bénéficier d'engagements de réduction de leur protection tarifaire réduits et étalés sur des période plus longues que les pays développés. Par ailleurs, pour les différents volets de négociation, des dispositions particulières sont parfois envisagées spécifiquement pour les pays en développement afin de tenir compte de leur vulnérabilité éventuelle à la libéralisation des marchés agricoles. Par exemple, dans le cadre des négociations actuelles portant sur l'accès aux marchés, les PED peuvent bénéficier pour les « produits spéciaux » d'engagements de réduction de la protection tarifaire moindres que pour les autres produits agricoles. Enfin, en marge de l'OMC ou en dérogation à ses règles, d'autres accords internationaux (accords commerciaux bilatéraux, condition d'attribution de financements par les institutions internationales, etc.) sont susceptibles d'imposer aux PED des règles supplémentaires relatives à leurs politiques commerciales vis-à-vis de leurs importations issues des pays tiers.

La question de recherche que nous nous posons est la suivante : les PED peuvent-ils et doivent-ils se protéger vis-à-vis des importations agricoles étrangères ? Cette question a été jusqu'alors abordée sous l'angle de l'émergence du concept de souveraineté alimentaire et les enjeux que ce concept porte pour les PED ; elle débouche sur la perspective de travaux relatifs à la mesure de la protection du secteur agricole dans les pays en développement.

Nous nous intéressons en premier lieu au développement du concept de « souveraineté alimentaire » : les fondements politiques et économiques de cette idée, les instruments économiques et les confrontations qu'il suscite. Le concept de souveraineté alimentaire est-il réellement en « rupture » avec l'organisation actuelle des marchés agricoles à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ? Pourrait-il constituer une réponse concrète aux problèmes d'insécurité alimentaire dans un contexte de marchés agricoles mondialisés ? Ce travail fait actuellement l'objet d'une collaboration interdisciplinaire avec Angèle Postolle, enseignante-chercheure en science politique de l'ESA d'Angers et chercheure associée au CIRAD à l'UMR MOISA de Montpellier ; ce qui a donné lieu à deux contributions.

L'une a été présentée sous des formes préliminaires au colloque ISDA 2010 et au séminaire sur la sécurité alimentaire de l'UMR Moisa de Montpellier [19], [18] et est parue dans la revue « Politique Africaine » [1]. Le contenu du volet agricole des récentes négociations à l'OMC nous fournit un cas pratique d'analyse des interactions entre le concept de souveraineté alimentaire et les dispositions techniques des projets d'accord à l'OMC permettant de tester l'hypothèse d'un antagonisme conceptuel entre une vision « néolibérale » de la mondialisation, portée par le système GATT/OMC, et une alternative altermondialiste prônant la « souveraineté alimentaire ». Les exemples du riz au Niger et du poulet au Cameroun sont utilisés pour illustrer nos propos. Il ressort de notre analyse que cet antagonisme présumé est moins dual et marqué qu'il n'y paraît. La notion de souveraineté alimentaire a été indiscutablement porteuse d'une formidable effervescence de réflexions, de débats et de confrontations. Plus récemment, elle a contribué, dans un contexte de relance des négociations à l'OMC, à remettre en selle l'idée d'action régulatrice, voire protectrice, des Etats sur les marchés agricoles. En ce sens, elle a participé aux renouvellements des approches en termes de politiques agricoles comme au paradigme établi de la sécurité alimentaire. Toutefois, même si ses promoteurs ne sont pas formellement représentés à l'OMC, ni même entrés dans le processus de négociations

techniques, les avancées réalisées dans les négociations montrent que la souveraineté alimentaire n'est pas fondamentalement incompatible avec les logiques et les règles commerciales qui sont promues à l'OMC. Certaines coalitions d'intérêts sont susceptibles de les appuyer. De fait, les organisations professionnelles et les organisations non gouvernementales se sont pleinement investies dans les négociations bilatérales entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE portant sur les Accords de partenariat économique (APE), et sont parvenus à faire entrer la souveraineté alimentaire dans les débats. Cette expérience a contribué à renforcer l'expertise et l'argumentaire des Etats de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), même si les récents choix réalisés par ces Etats, en termes de tarifs extérieurs communs, sont en retrait par rapport aux ambitions affichées d'une politique de souveraineté alimentaire. Est-ce le signe que le statut donné aux importations alimentaires des pays de la CEDEAO reste à clarifier ?

La compréhension des raisons de cette apparente incohérence dans le positionnement étatique fait l'objet de l'autre contribution [17], qui a été présentée au 117^{ème} séminaire de l'EAAE d'Hohenheim en novembre 2010. L'objet de ce papier est d'évaluer la possibilité pour les pays Ouest-Africains d'orienter leur politique commerciale agricole selon les principes de la souveraineté alimentaire sans mettre à mal les engagements commerciaux qu'ils peuvent avoir avec les pays partenaires. Notre hypothèse de départ est que le concept de souveraineté alimentaire pourrait constituer un outil politique pour proposer des instruments économiques dans le sens d'un surcroît de protection de l'agriculture des pays en développement. En repartant du constat établi dans [1] que les pays en développement ont la possibilité d'accroître leur niveau de protection agricole sans enfreindre les règles de l'OMC, nous explorons les autres explications et cherchons à mettre en évidence les engagements ou contraintes qui freinent les pays en développement pour s'engager dans la voie de la souveraineté alimentaire, qu'ils affichent comme volonté par ailleurs, de façon très claire au niveau national pour le Mali ou le Sénégal par exemple.

Dans le cas de l'Afrique de l'Ouest, les taux de protection unifiés en 2000 au sein de la CEDEAO ont été établis à des niveaux très limités (20 % maximum) et contraignent effectivement les possibilités d'accroître le niveau de protection agricole sans une renégociation de ces taux. Pourquoi a-t-il été établi si bas ? Alors, quel avenir pour la souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest ? A la fin de l'année 2008, suite à la demande insistante de certains pays de la zone comme le Nigéria, appuyé par le forum de la société civile Ouest Africaine, le principe d'une cinquième bande tarifaire à 35 % a toutefois été introduit afin d'instaurer un niveau de protection plus élevé pour les produits nécessitant d'être protégés ou jugés nécessaires au développement de l'agriculture de la CEDEAO. La définition de la liste des produits reste à ce jour à établir mais on peut noter qu'une telle initiative semble acceptable par l'OMC : la 5^{ème} catégorie resterait inférieure aux droits de douane consolidés et l'objectif de soutenir l'agriculture en construisant une politique agricole régionale, « l'ECOWAP », est mentionnée dans de récents rapports de l'OMC concernant les pays de la CEDEAO. L'examen des engagements d'ajustements structurels au FMI, des aspects de politique interne comme le poids des importateurs de produits agro-alimentaires, des effets différenciés d'un surcroît de protection pour les consommateurs urbains et les petits agriculteurs, et de la structure de l'économie productive des différents pays devrait nous permettre d'éclairer leurs positionnements respectifs face au choix de renforcer *versus* limiter leur niveau de protection de l'agriculture. Nous poursuivons actuellement ce travail dans le but d'une valorisation dans le cadre du projet AGFOODTRADE et publication dans une revue à comité de lecture.

Enfin, s'il semble que l'échelle de la région est plus adaptée pour introduire la souveraineté alimentaire que le niveau national dans un contexte d'intégration économique internationale, la réalité de sa mise en œuvre doit résulter d'un consensus permettant d'équilibrer les intérêts des producteurs et des consommateurs et permettre de développer les filières de production les plus adaptées à l'évolution de la demande. Il serait intéressant à cet égard de regarder si les préconisations des organisations financières internationales diffèrent avant et après la crise alimentaire de 2007-2008. Par ailleurs, la protection tarifaire serait-elle l'outil le plus efficace pour protéger l'agriculture ouest africaine et faciliter

son développement ? Une analyse économique des freins au développement de l'agriculture de la région semble requise pour évaluer les effets par exemple de la taxation des intrants, ou d'une mauvaise appréciation de la monnaie, sur la protection du secteur agricole par rapport aux autres secteurs. Ces questionnements nous amènent à examiner plus précisément la question de la mesure de la protection de l'agriculture dans les pays en développement.

4. Programme de recherche à venir

Le fil rouge de mes activités de recherche est l'analyse de l'insertion des PED dans le commerce mondial des produits agricoles, et les conséquences pour les agents économiques de ces pays. Partie de l'analyse de l'accès des PED au marché communautaire de la banane, j'ai élargi la connaissance du fonctionnement des contingents tarifaires en général et leurs effets pour les exportateurs de produits agricoles. Un tournant s'est opéré ces quatre dernières années durant lesquelles je me suis intéressée cette fois à la protection des PED eux-mêmes vis-à-vis des importations de produits agricoles, pour finalement m'intéresser maintenant simultanément aux conséquences domestiques de cette protection aux frontières, à savoir l'évaluation du soutien (ou de la pénalisation) interne de l'agriculture dans les pays en développement. Ce cheminement détermine mes recherches actuelles et mes projets à venir.

Les thèmes de recherche que je développe s'intègrent dans le sous-groupe « Commerce international et développement » relevant de l'axe « Régulations et marchés agricoles » (RMA) de l'UMR SMART (axe renommé « Localisation, Filière et Commerce international » dans le quadriennal 2011-2015). Plus précisément, l'une des questions posées dans cet axe est l'avenir des politiques commerciales des PED dans le secteur agricole dans un contexte de libéralisation des échanges. Mes travaux participent à l'analyse économique des conséquences de la protection, *versus* de la libéralisation, des échanges commerciaux dans le secteur agricole, avec un intérêt tout particulier pour les effets des politiques commerciales et de soutien interne pratiquées dans les pays en développement dans le secteur agricole.

Au-delà de la poursuite ou la finalisation d'anciens travaux déjà présentées en fin des sections 3.2. et 3.3., les sections 4.1 et 4.2 présentent des projets de recherche nouveaux, même s'ils restent dans la continuité des orientations de recherche antérieures.

4.1. Analyse de la protection effective des PED

La protection de l'agriculture fait l'objet de mesures précises et bien connues dans les pays développés notamment avec l'Estimation du soutien au producteur (ESP) établi par l'OCDE. Pour les pays en développement, les tentatives de mesures sont plus disparates : plusieurs méthodes ont été expérimentées, sur des groupes de pays différents. L'examen systématique du niveau de protection tarifaire de tous les PED a fait l'objet d'un stage recherche d'une étudiante ingénieur POMAR en année interstitielle durant l'été 2009. Ce stage a permis de construire une base de données des droits de douane consolidés (i.e., droit de douane maximal autorisé à l'OMC) et effectivement appliqués par tous les PED membres de l'OMC pour tous les produits agricoles agrégé, et d'effectuer des comparaisons pour deux produits particulier : le riz et le poulet. Les données fournies par l'OMC permettent de vérifier qu'il existe un réel gap entre le niveau de droit de douane consolidé à l'OMC et le niveau effectivement appliqué par les PED. Cette constatation est vraie pour la quasi-totalité des PED et des produits agricoles.

Toutefois le niveau de protection tarifaire des produits agricoles est très insuffisant pour rendre compte de la protection effective de l'agriculture des PED. En effet d'autres facteurs indirects, comme les soutiens aux intrants, ou macro-économiques comme la valeur de la monnaie, jouent de façon déterminante sur la compétitivité des produits agricoles. Evaluant l'impact des politiques générales et sectorielles sur l'agriculture de dix-huit pays en voie de développement au cours de la période 1975-

1984, Krueger A.O. et al.³¹ concluent que, dans la plupart des cas, cela s'est traduit par une taxation des produits exportables et des subventions aux importations. Mais ils mettent surtout en évidence que les politiques budgétaires et de change ainsi que les politiques de protection des secteurs industriels ont plus encore indirectement taxé le secteur agricole. Le rapport Berg³² rapporte les coefficients nominaux de protection (CNP) calculés pour la plupart des produits agricoles exportés depuis l'Afrique sub-saharienne (cacao, café, arachide, coton, sésame, thé, tabac, maïs, blé) entre 1971 et 1980. Ceux-ci se révèlent inférieurs à 1, témoignant également d'une taxation de ces cultures d'exportation sur la période étudiée. C'est une analyse proche que développent Araujo Bonjean & Chambas³³, pour reconnaître le caractère limité des appuis et soutiens apportés au secteur agricole au cours des années 1970, hormis dans les secteurs encadrés agro-exportateurs, et le caractère systématique de la pression fiscale jusqu'au milieu de la décennie 1990. Il semble bien que le secteur agricole des pays en développement aurait globalement été plus taxé que subventionné dans les années 1970 à 1990, favorisant ainsi les importations depuis les pays tiers.

Aujourd'hui la question de la mesure de la protection agricole des PED semble revenir d'actualité dans les travaux d'économie internationale en lien avec le développement des pays du Sud et vient réactualiser les informations disponibles sur ce thème. Une vaste investigation réalisée en 2009 pour la Banque mondiale sous la direction de K. Anderson³⁴ mesure l'évolution du taux nominal de soutien (NRA) sur plusieurs périodes s'étalant de 1955 à 2006-2007 dans une sélection de pays en développement. Le déficit de données nationales précises oblige les auteurs à adapter le calcul des NRA aux réalités des différents pays, ce qui rend l'explicitation du NRA un peu délicate. Toutefois les auteurs de cette ambitieuse étude concluent sur une réduction sensible de la déprotection agricole sur la période récente, l'agriculture restant globalement taxée, mais moins qu'il y a vingt ou trente ans (Anderson, 2010)³⁵.

Outre la compréhension de l'intérêt et les limites des indicateurs utilisés par les différents auteurs, et l'évaluation de l'information disponible à ce jour matière de mesure de la protection du secteur agricole des PED, notre objectif est de comprendre les raisons de cette apparente réduction des taxations directes et indirectes de l'agriculture des PED, en nous centrant sur le cas des pays d'Afrique de l'Ouest, en utilisant les données mises à disposition par la Banque mondiale. Il s'agira d'identifier, pour dans le cas des pays pour lesquels l'information sera disponible, les principaux déterminants des effets de taxation de l'agriculture, et comprendre leur lien avec des éléments exogènes *versus* issus de choix de politique commerciale ou de soutien interne. Ces travaux devraient faire l'objet d'une valorisation dans le cadre du projet AGFOODTRADE. Une collaboration avec Chantal Le Mouél (Directrice de recherche à l'UMR SMART) est envisagée sur ce thème.

Une piste de développement sera de nous interroger sur l'impact du niveau de protection des pays sur la résistance du pays à une hausse des prix des denrées alimentaires sur le marché mondial. L'analyse rétrospective des effets de l'envolée mondiale des prix agricoles de 2007-2008, différenciés selon les pays et leur niveau de protection agricole tarifaire (droits de douane) et effective (NRA), pourrait être éclairante à cet égard. Afin d'analyser la question du lien entre niveau de protection effectif et résistance à une crise alimentaire suppose, outre une bonne connaissance des mesures disponibles du soutien à l'agriculture des pays, de disposer d'indicateurs disponibles et cohérents de résistance à une hausse des prix alimentaires. Ces indicateurs pourraient s'envisager du point de vue de la sécurité

³¹ A.O. Krueger, M. Schiff and A. Valdès, 1988. Agricultural incentives in developing countries: Measuring the effects of Sectoral and Economywide Policies", The World Bank Economic Review, vol. 2, n° 9, pp. 255-271.

³² World Bank, 1981. Accelerated Development in Sub-Saharan Africa, under the supervision of Berg E., Washington DC.

³³ C. Araujo Bonjean et G. Chambas, 1999. *Le paradoxe de la fiscalité agricole en Afrique Sub-Saharienne*, CNRS-CERDI.

³⁴ Anderson K. (ed.), 2009. *Distortions to Agricultural Incentives. A Global Perspective, 1955 to 2007*, Co-publication of Palgrave MacMillan and the World Bank, 680p.

³⁵ Anderson K., Anderson, Kym, 2010. Krueger/Schiff/Valdes revisited: agricultural price and trade policy reform in developing countries since 1960, Policy Research Working Paper Series 5165, The World Bank.

alimentaire des pays (en examinant les données mises à disposition par la FAO), mais aussi en terme d'intervention d'urgence de l'Etat à la frontière comme le déclenchement de taxe à l'exportation ou d'élimination conjoncturelle de droit d'importation. Ce travail devrait faire l'objet d'un travail dès cet été de façon à évaluer la disponibilité des données et commencer à affiner la méthode de travail, en centrant l'analyse sur une zone géographique restreinte, par exemple d'Afrique de l'Ouest. Il pourrait éventuellement se poursuivre par un projet de thèse de doctorat en vue de dégager des éléments de réponse à ces questions permettraient d'envisager des recommandations en matière de mode de soutien et de politique commerciale adaptés à l'agriculture l'objet des pays du Sud en lien avec leurs objectifs de développement agricoles ou de politique alimentaire dans un contexte de croissance démographique, de bouleversement de la structure de l'alimentation de nombreux pays en développement, et des menaces climatiques qui pèsent sur les capacités productives. Ces travaux pourraient être financés et valorisés dans le cadre de la participation de l'UMR SMART à un projet européen FP7 relatif à la sécurité alimentaire actuellement en cours de construction.

Ce projet pourrait éventuellement me permettre de poursuivre, sur ces thèmes, ma collaboration pluridisciplinaire (économie / science politique) avec Angèle Postolle et l'UMR MOISA du CIRAD, pour continuer à prendre conscience de l'éventuelle distance entre la science économique d'une part et la réalité des décisions politiques d'autre part. Outre mon intérêt personnel pour ce pont entre ces deux disciplines, ce travail avec une politologue m'amène à faire évoluer mes interventions en formation master et ingénieur, de façon à rendre plus compréhensible l'intérêt de l'économie au regard d'autres disciplines dès lors qu'on s'attache à un sujet d'étude précis.

4.2. Compétitivité des produits locaux et taux de change

La FAO³⁶ souligne que la période récente est marquée par une vulnérabilité accrue des systèmes alimentaires des PED en lien avec i) la plus forte intégration économique qui favorise la propagation des variations de prix mondiaux sur les marchés domestiques, ii) l'apparente plus forte occurrence des accidents climatiques remettant alors en cause les revenus d'exportation des pays ; iii) le développement des dépendances alimentaires au marché international ; iv) la concurrence croissante des débouchés non alimentaire (énergie) à la demande alimentaire de produits agricoles ; v) la rapide transmission des facteurs macro-économiques (volatilité des taux de change, effets des politiques monétaires) sur les marchés domestiques des produits agricoles. D'une façon générale, il est avancé que la volatilité des prix constituerait un risque important en matière de sécurité alimentaire en particulier pour les PED, dès lors l'ampleur des mouvements de prix devient forte, s'étale sur une période longue et ce de façon imprédictible, réduisant les garanties de revenu des producteurs agricoles. Cette vulnérabilité menace en particulier la sécurité alimentaire des ménages pauvres des PED importateurs nets de produits alimentaires, et dont l'alimentation est peu diversifiée.

Concernant l'Afrique de l'Ouest, Daviron et al. (2008)³⁷, Soulé et Blein (2008)³⁸ par exemple ont mis en évidence une très grande diversité de situations quant à la transmission des variations de prix internationaux sur les prix des produits importés selon les pays et les produits concernés. Les déterminants identifiés de la variabilité des prix agricoles domestiques des PED semblent être les variations des prix internationaux eux-mêmes, les variations des coûts de transport et des taux de change. Daviron et al. ont par exemple mis en évidence un effet stabilisant de la conversion en franc

³⁶ FAO, Price volatility in agricultural markets, Economic and social perspectives, Policy Brief 12, dec. 2010.

³⁷ Daviron B. (coord.), Aubert M., Bricas N., David-Benz H., Dury S., Egg J., Les mécanismes de transmission de la hausse des prix internationaux des produits agricoles dans les pays africains, étude CIRAD/ FARM, 74p., 2008.

³⁸ Soulé B.G., Blein R., Revue et analyse des mesures engagées à court et moyen terme en réponse à la hausse des prix des produits alimentaires en Afrique de l'Ouest, Etude FARM, 2008.

CFA des prix internationaux exprimés en dollar pour le prix des produits importés au Mali ou au Sénégal, y compris dans le contexte de hausse des prix en 2007-2008, tandis qu'on observe que les prix des produits locaux est plus instable mais plus bas que le prix des produits importés.

Les années récentes ont été particulièrement marquées par une variabilité notable des prix agricoles mondiaux, or les prix de ces produits sont le plus souvent exprimés en dollar. Dans le cadre d'une collaboration avec Marilyne Huchet Bourdon, Maître de Conférences à Agrocampus Ouest, UMR SMART, macro-économiste, nous projetons d'analyser les effets de la monnaie sur la compétitivité des productions agricoles des PED vis-à-vis des importations tiers, en quantifiant les effets du taux de change et de sa volatilité sur d'une part les performances commerciales des PED (compétitivité à l'exportation) et d'autre leur sécurité alimentaire et dépendance alimentaire aux importations. Nous nous focaliseront en premier lieu sur les pays de la CEDEAO (Afrique de l'Ouest) en comparant par exemple le cas des pays qui partagent la même monnaie (le Franc CFA au sein de l'UEMOA) aux autres pays de la zone, afin de déterminer si l'on peut mettre en évidence les effets différenciés des différentes politiques monétaires observées sur la zone d'étude.

5. Publications scientifiques et valorisations

Articles parus dans des revues à comité de lecture

- [1] Laroche Dupraz C., Postolle A., *Les enjeux internationaux de la sécurité alimentaire en Afrique : la souveraineté alimentaire et les négociations commerciales à l'OMC*, **Politique Africaine**, n° 119, octobre 2010, pp107-128.
- [2] Laroche Dupraz C., Awono C., Vermersch D., *Impact des politiques commerciales sur le marché du poulet au Cameroun : Intérêts et limites d'un modèle d'équilibre partiel*, **Economie rurale** n°313-314, 2009, 17p.
- [3] Laroche Dupraz C., Awono C., Vermersch D., *Application de la théorie de Lancaster à la consommation de poulet de chair au Cameroun –* **Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement / Review of Agricultural and Environmental Studies** n°86, 2008 – 1, pp 1-20.
- [4] Laroche Dupraz C., Matthews A., *Approche graphique du fonctionnement des contingents tarifaires : effets sur l'accès au marché d'importation et le bien-être économique des exportateurs*, **Economie et Prévisions** n°169-170, 2005/3-4-5, pp. 227-237.
- [5] Matthews A., Laroche Dupraz C., *Agricultural tariff rate quotas as a development instrument*, **Economie Internationale** (La revue du CEPII) n°87, 2001, pp 89-106.
- [6] Laroche Dupraz C., *Vers une nouvelle réforme de l'Organisation Commune de Marché de la banane*, **Economie Rurale** n°261, Janvier-Février 2001, pp 63-76.
- [7] Mahé L.P., Laroche Dupraz C., *La politique agricole dans les négociations internationales : le temps de l'aggiornamento*, **Economie Rurale** n°255-256, Janvier-Avril 2000, pp 135-153.
- [8] Laroche Dupraz C., *Le différend banane et l'Organisation Mondiale du Commerce : Conséquences pour la réglementation communautaire*, **Economie Internationale** (La revue du CEPII) n°75, 1998, pp 81-103.
- [9] Laroche Dupraz C., *Le différend sur la banane*, **Problèmes économiques**, n°2.616, mai 1999, pp 15-21.
- [10] Guyomard H., Laroche C., Le Mouél C., *Impacts of the Common Market Organisation for Bananas on European Union markets, international trade and welfare*, **Journal of Policy Modeling** n°21(5), 1999, pp 619-631.
- [11] Guyomard H., Laroche C., Le Mouél C., *An economic assessment of the Common Market Organisation for bananas in the European Union*, **Agricultural Economics** n° 20, 1999, pp 105-120.
- [12] Guyomard H., Herrard N., Laroche C., Le Mouél C., *Marché contingenté à l'importation et marché des droits à importer en concurrence imparfaite : le cas de la banane dans l'Union Européenne*, **Economie Rurale** n°243, 1998, pp 47-56.
- [13] Guyomard H., Herrard N., Laroche C., Le Mouél C., *L'organisation Commune du marché de la banane dans l'Union Européenne : Impact de la taille du contingent tarifaire appliqué aux bananes dollar et non traditionnelles ACP*, **Economie et Prévisions**, n°127, 1997-1, pp15-31.

Revue sans comité de lecture

- [14] Laroche Dupraz C., *Marché de la banane, à l'aube d'un nouveau régime*, **Pour** n°184 « Agricultures du Sud », décembre 2004, pp.110-114.

[15] Guyomard H., Herrard N., Laroche C., Le Mouël C., *L'Organisation Commune de Marché de la Banane dans l'Union Européenne : la difficile conciliation d'intérêts contraires*, **INRA - Sciences Sociales** n°5, 1996, 4p.

Chapitre d'ouvrage

[16] Laroche Dupraz C. Matthews A., *The value of agricultural tariff rate quotas to developing countries*, in **"The WTO, Developing Countries and the Doha Development Agenda: Prospects and Challenges for Trade-led Growth"**, **Studies in Development Economics and Policy series by Palgrave Macmillan**, edited by Basudeb Guha-Khasnobis, hardback (1-4039-3483-5), 2004, pp. 130-160.

Communications

[17] Laroche Dupraz C., Postolle A., *Food sovereignty and Global Agricultural Trade: what are the margins of manoeuvre for West African States ?* **117ème séminaire EAAE**, Hohenheim 25-27 novembre 2010 ; 4èmes journées de recherches en sciences sociales INRA SFER CIRAD, 8-9 décembre 2010.

[18] Laroche Dupraz C., Postolle A., *Les enjeux internationaux de la sécurité alimentaire en Afrique : la souveraineté alimentaire et les négociations commerciales à l'OMC*, In: Actes du Symposium Innovation et Développement Durable dans l'Agriculture et l'Agroalimentaire - ISDA 2010. Eds: Coudel, Devautour, Soulard, Hubert. Montpellier, 28 Juin-1 Juillet 2010. Cirad, Inra, SupAgro, Montpellier-France. [ISBN - 978-2-7380-1284-5]

[19] Laroche Dupraz C. Postolle A., *May the concept of « food sovereignty » justify increasing agricultural protection in developing countries?* Présenté au **Séminaire sur la sécurité alimentaire, UMR Moisa** Montpellier, 08 avril 2010.

[20] Laroche Dupraz C., Ropars Collet C., *Characterizing demand for domestic versus imported chicken in developing countries: the case of Haiti and Cameroon*, **3èmes journées de recherche en sciences sociales INRA-SFER CIRAD** des 9-11 décembre 2009.

[21] Laroche Dupraz C., Awono C., *Patterns and determinants of urban chicken consumption in Haiti and Cameroon: Similar context, Differentiated prospects*, communication presented at **XIIth EAAE Congress, Ghent**, August 26-29th, 2008.

[22] Awono C., Laroche Dupraz C., Vermersch D., *Micro econometrics of hedonic price: Case study of west-African poultry*, communication for **European Association of Agricultural Economists PhD Workshop**, "Economic Research in Food, Agriculture, Environment and Development", September 4-5, 2007 - Rennes, France.

[23] Awono C., Laroche Dupraz C., Havard M., Vermersch D., *Marché du poulet au Cameroun : Analyse en équilibre partiel des effets de l'ouverture aux importations*, 15p. – Communication au **Premier Forum des Partenaires et Revue scientifique 2007 de l'IRAD**, Palais des Congrès, Yaoundé, 02-05 Juillet 2007.

[24] Laroche Dupraz C., Matthews A., *Agricultural tariff rate quotas in the EU 1997-2002: Do developing countries enjoy quota rent*, **Séminaire ERG-ESR** 16 avril 2007, Rennes.

[25] Laroche Dupraz C., Matthews A., *Agricultural tariff rate quotas in the EU 1997-2002: Do developing countries enjoy quota rent*, Communication au **106th EAAE Seminar Montpellier** October 25-27th, 2007, 12p.

[26] Awono Bessa C., Laroche Dupraz C., Grongnet J.F., Vermersch D., Havard M., Lhuissier A., *Déterminants de la consommation urbaine de poulet de chair au Cameroun : Cas de la ville de Yaoundé*, **Agriculture et développement urbain en Afrique de l'Ouest et du centre, tome 1 :**

Gouvernance et approvisionnement des villes, actes des ateliers de Yaoundé 30/10 – 3/11/2005, 2008, pp 193-202.

Documents de travail

[27] Laroche Dupraz C., Ropars Collet C., *Characterizing demand for domestic versus imported chicken in developing countries: the case of Haiti and Cameroon*, 3èmes journées de recherche en sciences sociales INRA-SFER CIRAD des 9-11 décembre 2009. – **WP SMART-LERECO** 10-03, 35 p.

[28] Laroche Dupraz C., Awono C., *Patterns and determinants of urban chicken consumption in Haiti and Cameroon: Similar context, Differentiated prospects*, **WP SMART-LERECO** 09-16, 30 p.

[29] Laroche Dupraz C., Matthews A., Hirondelle A., *A consistent Picture of Agricultural TRQ implementation in the EU, 1997-2002*, **internal WP TRADEAG**, 2007, [A set of excel files on TRQs ,with a doc file providing some explanations].

[30] Laroche Dupraz C., Matthews A., *Agricultural tariff rate quotas in the EU 1997-2002: Do developing countries enjoy quota rent?*, **WP TRADEAG** 2007/18.

[31] Laroche Dupraz C., Matthews A., *A graphical analysis of the functioning of tariff rate quotas: market access and welfare effects for exporting countries*, **WP TRADEAG**, 2007/15

Rapports

[32] Guyomard H., Laroche C., Le Mouël C., *Impact économique de la tarification de l'OCM de la banane dans l'Union Européenne*, **Rapport pour la Commission des Communautés Européennes**, DGVI, INRA-ESR Rennes, Mars 2001, 100 p.

[33] Laroche Dupraz C., *Politiques de restriction des importations et gestion des droits à importer : le cas de la banane dans l'Union Européenne*, **Thèse de Doctorat**, ENSAR, 1998, 490 p.

[34] Guyomard H., Herrard N., Laroche C., Le Mouël C., *Analyse théorique et empirique du fonctionnement de l'Organisation Commune de Marché de la banane dans l'Union Européenne*, **Rapport pour la Commission des Communautés Européennes**, DGVI, INRA-ESR Rennes, Avril 1997, 300 p.

[35] Laroche C., *Les conséquences économiques de la mise en place de l'Organisation Commune de marché dans le secteur de la banane*, **mémoire de DAA - DEA**, ENESAD - INRA-ESR Rennes - Faculté de Sciences économiques et de Gestion de l'Université de Bourgogne, 1994, 94 p + annexes.

6. Encadrement d'élèves, stagiaires

Thèse dont j'ai assuré le co-encadrement

2004-2008

[36] Awono Bessa Cyprien, *Les déterminants microéconomiques de la consommation urbaine de poulets de chair dans les pays du Sud : Cas du Cameroun et d'Haïti*, Agrocampus Rennes, soutenue le 19 Mai 2008, à Rennes, 223 p.

Composition du jury :

- Dominique Vermersch, Agrocampus Rennes (Directeur de thèse),
- Catherine Laroche Dupraz, Agrocampus Rennes (co-encadrante),
- Bruno Henry De Frahan, Université Catholique de Louvain La Neuve (Rapporteur),
- Jean-Philippe Bousse-mard, Université de Lille 3 (Rapporteur),
- Jean-François Grongnet, Agrocampus Rennes,
- Michel Havard, CIRAD.

Liste des mémoires et stages dont j'ai assuré l'encadrement scientifique

2009-2010

[37] Lédig Fabien, *La mesure de la protection du secteur agricole dans les PED*, stage d'été (2 mois), Agrocampus Ouest UMR SMART, ayant fait l'objet d'une présentation en séminaire SMART en septembre 2010.

2008-2009

[38] Lécuyer Bérangère, *Mise en place d'une base de données des droits de douane et importations de certains produits agricoles dans les PED*, stage d'été (2 mois), Agrocampus Ouest UMR SMART, ayant fait l'objet d'une présentation en séminaire SMART en septembre 2009.

2005-2006

[39] Audrey Hironnelle, *Mise en œuvre des contingents tarifaires d'importation de produits agricoles dans l'UE, analyse de leur impact sur la compétitivité des pays en développement*, stage (6 mois) et mémoire de spécialisation d'ingénieur spécialisation Management Economie, option PEAE (économie rurale), Agrocampus Rennes, soutenu en septembre 2006.

2003-2004

[40] Malick N'diaye, *Insertion des pays de l'UEMOA dans le commerce agricole mondial des produits animaux, cas de la filière volaille au Sénégal*, stage (6 mois) et mémoire de spécialisation d'ingénieur spécialisation Management Economie, option PEAE (économie rurale), Agrocampus Rennes, soutenu en septembre 2004.

Présidence de jury de fin d'études / participation jury de fin d'études (niveau M2 - stage 6 mois)

2009-2010

Marcias Manuel, *Impact des transports internationaux sur les échanges de biens agricoles*, INRA LERECO Nantes.

Coisnon Thomas, *Modélisation et prospective de la demande mondiale de sucre*, International Sugar Organisation (ISO), Londres.

Fouan Orianne, *Construction d'indicateurs d'impact sur l'environnement à partir des données du RICA*, Oréade Brèche, Toulouse.

Guillaumin Pierre, *Investissement des structures de production de fruits et légumes de l'UE-15 au Maghreb*, Supagro Montpellier.

Proust Rémy, *Freins à l'accès au marché des litchis de Madagascar liés aux barrières non tarifaires*, CIRAD UMR MOISA, Montpellier.

Thaneshwar Bhandari, *Négociations agricoles à l'OMC*, Erasmus Mundus IMRD.

2008-2009

Pagès Benoît, *Etats-Unis : potentiel de production du maïs à l'horizon 2018, zoom sur le Kansas et l'Illinois*, Arvalis Institut du végétal, Paris.

Rouquet Estelle, *Evaluation des mesures de la PAC concernant le secteur de l'olive : évaluation de l'utilisation de l'article 69 dans l'oliviculture*, Oréade Brèche, Auzeville.

Terrisse Géraud, *Urbanisation et évolution de la consommation des produits alimentaires de base en Afrique de l'Ouest*, CIRAD UMR MOISA, Montpellier.

Becquet Claire, *Situation de l'offre et de la demande mondiales en miel à l'horizon 2020 : quelles recommandations pour Nestlé ?*, Nestlé France SAS, Noisiel.

Cayuela Sandrine, *Panorama du secteur de la production des fruits et légumes : caractéristiques, stratégies d'acteurs et enjeux*, Dow Agrosiences, Sophia Antipolis.

Grandsfils Sébastien, *Méthodologie d'application de l'analyse coût-bénéfices à l'échelle du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de la baie de Saint Brieuc*, SCE Aménagement et environnement, Nantes.

2007-2008

Pignard Emilie, *Possibilités d'internalisation des entreprises du secteur laitier breton vers le Proche Orient*, Direction Régionale du Commerce Extérieur, Rennes.

Villacampa Marion, *L'agriculture indienne : de l'autosuffisance au défi de la mondialisation*, Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture, Paris.

Chantret François, *Comparaison des politiques agricoles américaine et européenne*, Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture, Paris.

Stark Fabien, *Impact des négociations à l'OMC sur l'accès au marché des produits agricoles européens*, Délégation française à l'OMC, Genève.

Jan Lénora, INRA UMR SMART, Rennes, *Modélisation, analyse et impact du développement des biocarburants sur le marché des produits de grande culture dans quelques pays de l'Union Européenne*.

2006-2007

Marie Imbs, *Les régions périphériques maritimes d'Europe et l'évolution de la PAC, éléments d'analyse et de discussion autour du premier pilier*, Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM).

Emilie Babut, *Le coton au Mali : quel impact des programmes visant le développement durable ?*, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – Division technologie, Industrie et Economie.

Laéticia Bompérin, *Les entreprises d'abattage et de découpe de porc : évaluation des risques par l'analyse sectorielle*, Crédit Agricole SA - Direction des études économiques.

Audrey Monségu, *Le projet agricole départemental de la seine Maritime : outil d'orientation de l'agriculture départementale ?*, Chambre d'Agriculture de Seine Maritime, service des affaires économiques.

2005-2006

Fanny Chillou, *Accès au marché américain et indien : enjeux de la négociation agricole à l'OMC*, Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Hugo Naudet, *Réactualisation et analyse de la base ERPAC : calcul des transferts budgétaires, commerciaux et financiers entre les Etats membres de l'UE*, Ministère de l'économie et des finances – Direction de la prévision, Bureau de l'agriculture et de l'environnement.

Melissa Clodic, *Feed back prix sur la base FAPRI*, UMR INRA Paris.

Sonia Goetz, *Problématiques agricoles et visions de la PAC au Royaume-Uni*, Mission économique de l'ambassade de France à Londres.

2004-2005

Laure Guinet, *La politique phytosanitaire européenne et ses impacts sur les importations de végétaux et de produits végétaux dans l'Union européenne en provenance de pays tiers*, Commission Européenne, Bruxelles – DG Sanco.

Pierre-Emmanuel Lecoq, *Quelle sera le « paysage laitier » français au niveau production et transformation dans le cas d'une suppression des quotas laitiers*, INRA ESR Rennes – MAAPR.

Marie Bachelet, *Conséquence de la réforme de la PAC sur la rentabilité des cultures de semences fourragères*, Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences – Paris.

Alexandre Martin, *Petits producteurs dans le contexte de libéralisation des échanges au Guatemala, Honduras et Nicaragua*, VSF-CICDA – Lyon.

Fanélie Meyer, *La filière avicole sénégalaise face à la concurrence des importations massives de bas morceaux de volaille, et les solutions de protection et de développement envisageables, dans le contexte des négociations multilatérales actuelles*, Mission Économique de Dakar - Sénégal.

Laurie Menger, *Le tabac, une reconversion improbable pour un atelier stratégique : des pistes d'amélioration de l'efficacité*, ANITTA – Bergerac.

Jeanne Delaporte, *Les instruments de politique agricole des Etats-Unis : Analyse de leur impact sur la formation des prix sur les marchés mondiaux et préjudice pour les filières agricoles européennes*, INRA-ESR Rennes.

2003-2004

Marie-Alix Montfort, *Les filières oléagineux en Afrique subsaharienne dans un contexte d'accords et de négociations commerciales, et de volatilité des prix* Ministère de l'agriculture – Direction de la production et des échanges internationaux, bureau des relations extérieures à l'UE.

Jérémy Peigné, *Analyse des complémentarités dans le commerce des fruits et légumes UE – Maghreb, le cas de la tomate marocaine*, Assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Anne-Claire Thomas, *Les subventions aux exportations pour les produits agricoles dans le cadre des négociations commerciales internationales*, Institut français des relations internationales (IFRI).

2000-2001

Jeanne-Elodie Falquéro, *Concilier les engagements de l'UE en termes de préférences tarifaires et le respect des règles du commerce international : le cas de la banane*, Commission Européenne – DG Trade.

Laëticia De Sutter, *Approches du raffinage en Europe*, Confédération Générale des Planteurs de Betterave (CGB).

7. Cours et séminaires professionnels

Mes activités d'enseignement s'effectuent au sein du laboratoire d'économie du département ERG qui assure l'essentiel de la formation en économie, gestion et sciences sociales d'Agrocampus Ouest, CFR de Rennes.

Modules (UC) d'enseignements annuels dans le cadre des cursus de formations à Agrocampus Ouest :

Micro-économie de base

- Depuis septembre 2009, UC *Économie générale* 12 heures (3 fois 2 heures dupliquées) de TD de micro-économie sur 28h (socle commun des ingénieurs agronomes (L3) et étudiants M1 des cursus master de toutes spécialités - environ 150 étudiants chaque année).

Economie internationale

- L'UC *Économie internationale et marchés agricoles* (28 heures dont 8 assurées par d'autres intervenants) est proposée aux étudiants niveau M1 des cursus ingénieur agronome et master (toutes spécialités). Ce module est un pré-requis de la spécialité d'ingénieur POMAR. Il est conseillé par plusieurs spécialités d'ingénieurs et de master ; l'effectif total regroupe 20 à 50 étudiants.

Politique agricole

La présentation de la Politique agricole commune (PAC), son évolution historique en lien avec les négociations commerciales internationales fait l'objet de plusieurs UC ciblées pour des publics différents (L3, M1 et M2) et sur des volumes horaires spécifiques à chaque cursus.

- UC *PAC et économie internationale*, tronc commun L3 du cursus ingénieur agro-alimentaire (26 heures, une cinquantaine d'étudiants).
- L'UC *Échanges et PAC*, formations ingénieurs spécialité POMAR et master 2 PRAME (28h, 20 à 40 étudiants selon l'année).

L'initiation à la PAC est également assurée aux étudiants des cursus de formation techniques, sous la forme d'ouverture et connaissances générales utiles à l'exercice de leur future activité professionnelle. C'est ainsi que j'assure :

- UC *Economie de l'agriculture*, étudiants de master 1, toutes spécialités (6heures sur 28, 20 à 30 étudiants)
- UC *Politique laitière*, étudiants de master 2 Alimentation Lait innovation et management (ALIM) option « lait » (12 heures, 10 à 20 étudiants).
- UC *PAC et OMC*, spécialité d'ingénieur *Science et productions végétales* (SPV) et en master 2 BioVigPA (Biologie intégrative : gène, plante, agro-système), (8 heures, une trentaine d'étudiants).

Enseignements en méthodologie et initiation à la recherche

- UC *Méthodologie recherche* (8h TD et exposés, masters 1 PRAME, 10 à 15 étudiants)
- J'encadre chaque année 3 à 6 groupes d'*Activités Personnelles* (travail bibliographique), étudiants de cursus ingénieur niveau L3 et M1 et master 1 PRAME.
- UC *Projet thématique*, cursus ingénieur M2 spécialisation POMAR et master 2 PRAME, projet d'ingénieur ou de recherche de groupe. J'ai assuré la coordination de cette UC en 2007-2008 et l'assure à nouveau en 2010-2011.

Participation à l'enseignement hors de l'établissement

- de 1997 à 2004, École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture (ESITPA - Rouen), 5^{ème} année (cycle ingénieur), module *Mondialisation des échanges agricoles, l'intégration économique et la solidarité financière au sein de l'UE* (20 heures, 80 étudiants environ),
- de 2005 à 2008, Université de Rennes 1, faculté de sciences économiques, master 1 Ingénierie économique, module *Surplus sur les marchés* (20 heures, 20 à 30 étudiants),
- de 2005 à 2008, ESA Angers, Programme intensif, *Le budget européen* (2 heures en anglais, une quarantaine d'étudiants),
- depuis 2005, Université de Rennes 1, master ERPUR (Aménagement des Espaces ruraux et périurbanisation), *PAC et le volet agricole des négociations commerciales internationales* (8h, une vingtaine d'étudiants),
- depuis 2009, ONIRIS Nantes, cursus vétérinaire, *PAC et le volet agricole des négociations commerciales internationales* (8h, une vingtaine d'étudiants),
- depuis 2009, ESA Angers, Participation au module « *Institutions, politiques et cultures* » de la spécialisation d'ingénieur M2 « Analyse et management des marchés internationaux des produits agricoles et alimentaires » (8 h, une quarantaine d'étudiants),
- en 2010, CERDI Clermont-Ferrand, Participation au module « *Politiques agricole et marchés mondiaux* » du programme de formation en Gestion de la Politique Economique (GPD) organisé par le CERDI sous le parrainage de la Banque Mondiale et du Ministère des affaires étrangères et européennes, (4h, 37 auditeurs).

Interventions ponctuelles auprès de professionnels

- Rapporteur du groupe « adoption de mode de productions durables : agriculture, agro-alimentaire, pêche, distribution, forêt, usages durables des territoires », *Grenelle de l'Environnement*, Brest, 16 octobre 2007.

- *La politique laitière dans l'UE : enjeux internes et internationaux*, Formation TETRA PAK, 5 décembre 2008.

- *La Politique Agricole Commune, D'où venons-nous, où allons-nous ?* Journée de formation du Comité Economique et Social Région Bretagne, 4 Juin 2008 - Journée de formation FR CUMA Bretagne, 10 juillet 2008.

- Interview au journal télévisé 12h00 France 3 Ouest – Bretagne, septembre 2008, à l'occasion de l'Ouverture du SPACE, sur l'impact des prix agricoles sur l'agriculture bretonne.

8. Animation et gouvernance de la recherche

Organisation de séminaires

- Pour développer les échanges scientifiques entre le département ERG et l'unité INRA-ESR, Frédéric Chantreuil, alors directeur de l'unité INRA de Rennes, et moi-même avons initié en 2002 et développé les « *Séminaires ERG-ESR* » qui présentaient tous les mois les travaux de recherche d'un membre de l'une de nos deux structures et sont ouverts également à l'extérieur. Ces séminaires se poursuivent à ce jour sous la forme *des séminaires de l'UMR SMART* (1 à 2 par mois).
- Co-pilotage, avec le Directeur d'unité INRA-ESR de l'époque, du comité d'organisation du 90^{ème} séminaire de l'Association des économistes agricoles européens (EAAE) : *Multifunctional agriculture, policies and markets : understanding the critical linkages*, Rennes, 28 et 29 octobre

2004 (4 contributions en séances plénières, 36 articles sur 9 sessions parallèles et 10 articles en session poster. L'ensemble des contributions a fait l'objet de proceedings distribués à la centaine de participants sous forme papier et CD rom.

Autres responsabilités et fonctions

- Depuis 2008, je suis représentante d'Agrocampus Ouest et de l'UMR SMART au Conseil de l'Ecole doctorale Sciences de l'Homme, Organisations et Société (SHOS), l'école doctorale Economie, gestion, Droit, Science Politique et Philosophie de l'Université de Rennes 1, Université de Bretagne Sud (Vannes, Lorient), Université de Bretagne Occidentale (Brest) et Agrocampus Ouest.
- En retour je suis représentante de l'école doctorale SHOS auprès d'Agrocampus Ouest au sein de la cellule des écoles doctorales d'Agrocampus Ouest, qui regroupe les représentants des différentes écoles doctorales des PRES Bretagne et Pays de Loire au sein desquelles Agrocampus Ouest est co-accrédité (VAS, VENAM, SDLM, MATISSE, DEGEST).
- En 2008-2009, j'ai été nommée membre du Comité de pilotage de la formation-action visant la création de l'UMR SMART, fruit de la fusion de l'ex. unité INRA économie et sociologie rurales et le département économie rurale et gestion d'Agrocampus Ouest.
- Depuis 2006 je suis membre extérieur nommée au Conseil de Gestion du Département SAE2 de l'INRA.
- Depuis 2008, je suis élue au Conseil des Enseignants et au Conseil Scientifique d'Agrocampus Ouest, et suis par ailleurs représentante du personnel au Comité Technique Paritaire d'Agrocampus Ouest depuis plusieurs années.
- Depuis 2010 je suis élue au Conseil d'administration d'Agreenium (Consortium français de la recherche et l'enseignement supérieur en agronomie, agroalimentaire, nutrition, santé animale et environnement) – EPCS regroupant Agro Paris Tech, Agrocampus Ouest, Supagro Montpellier, l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et le Centre international de recherche pour l'agriculture et le développement (CIRAD).